



GUIDE PRATIQUE

Élaboration d'une stratégie de planification
locale intégrant le lien entre mobilité humaine,
environnement et changement climatique

GUIDE PRATIQUE

Élaboration d'une stratégie de planification
locale intégrant le lien entre mobilité humaine,
environnement et changement climatique

Janvier 2022

Ce guide est réalisé grâce au Fonds de l'OIM pour le développement (IDF)

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation internationale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration, de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin d'alléger le document et de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Auteur : Mina De Beaumont

Mina De Beaumont est une consultante indépendante, spécialisée dans les thématiques de mobilité et de développement. Elle intervient auprès des départements institutionnels, des organisations internationales et de la société civile sur des questions de renforcement de capacités, de suivi-évaluation et d'appui organisationnel. Il est possible de prendre contact avec elle à l'adresse minadbt@gmail.com.

Éditeur : Organisation internationale pour les migrations
Ouagadougou, Burkina Faso
Quartier Ouaga 2000 – arrondissement 12, secteur 52
01 BP 6076 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél. : (+226) 25 37 40 38
Courriel : oimouagadougou@iom.int
Internet : www.iom.int

Ce guide a été publié sans avoir fait l'objet d'une édition officielle par l'OIM.

Cette publication n'a pas été approuvée par l'Unité des Publications de l'OIM (PUB).

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, de la présente publication est interdite sans autorisation écrite préalable de l'éditeur. Elle ne peut être ni enregistrée dans un système d'archives, ni transmise par voie électronique ou mécanique, par xénographie, par bande magnétique ou autre.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	9
<i>Pourquoi intégrer la migration environnementale dans la planification locale ?</i>	11
Les liens complexes entre migrations, changements environnementaux et climatiques	11
Le rôle majeur des collectivités territoriales pour relever les défis conjoints liés à la migration, aux changements environnementaux et climatiques	12
À qui est destiné ce guide ?	13
Comment utiliser ce guide ?	14
INTRODUCTION : LA PLANIFICATION DU LIEN ENTRE MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	16
• La planification locale au Burkina Faso	16
• Quelles opportunités votre collectivité territoriale peut tirer d'un processus de planification locale intégrant les liens entre migration, environnement et changement climatique ?	20
Exemples d'initiatives utilisant la migration environnementale pour renforcer la résilience de la collectivité territoriale face aux changements environnementaux et climatiques	20
I. PHASE PRÉPARATOIRE	25
1.1 Identifier les acteurs du processus	28
1.2 S'assurer du soutien de tous	33
1.3 Définir un mode de gouvernance adapté	39
II. PHASE DE DIAGNOSTIC TERRITORIAL INTÉGRANT LE LIEN ENTRE MIGRATION ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	43
2.1 Définir les questions-cadres	45
2.2 Identifier les sources et données disponibles	47
2.3 Définir les méthodes de collecte	49
2.4 Finaliser le plan de diagnostic	50
2.5 Réaliser un mini-diagnostic intégrant le lien entre migration environnement et changement climatique de votre collectivité territoriale	52
III. PHASE DE PLANIFICATION	57
3.1 Définir le changement souhaité	59
3.2 Définir les mesures adaptées	62
3.3 Établir un plan d'action	65

IV. DÉVELOPPER UN SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	67
4.1 Cadrer la démarche	68
4.2 Définir les indicateurs pertinents	71
4.3 Élaborer un plan de suivi-évaluation	76
V. EN ROUTE POUR LA VALIDATION DE LA PLANIFICATION	79
CONCLUSION	83
ANNEXES	84
Glossaire Migration	84
Glossaire Environnement	85
Glossaire Genre	87
Ressources utiles	89



TABLE DES OUTILS

Outil 1 :	Carte des acteurs	31
Outil 2 :	Carte de l'influence	36
Outil 3 :	Tableau de définition d'une stratégie de mobilisation	38
Outil 4 :	Feuille de route du mécanisme de gouvernance	40
Outil 5 :	Tableau de recensement des données existantes	48
Outil 6 :	Tableau des méthodes de collecte de données	50
Outil 7 :	Plan d'action du diagnostic	51
Outil 8 :	Fiche d'identité de la collectivité territoriale	53
Outil 9 :	Profil environnemental	54
Outil 10 :	Profil migratoire	55
Outil 11 :	Tableau des liens entre migration et changements environnementaux et leurs impacts réciproques	56
Outil 12 :	Schéma du changement souhaité	60
Outil 13 :	Arbre à solutions	62
Outil 14 :	Boîte à idées des mesures intégrant le lien entre migration et changements environnementaux	63
Outil 15 :	Plan d'action	65
Outil 16 :	Boîte à idées des indicateurs permettant de mesurer le lien entre migration et changements environnementaux	72
Outil 17 :	Plan de suivi-évaluation	76
Outil 18 :	Liste de contrôle genre et inclusivité	81

SIGLES

AECID :	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
AFD :	Agence Française de Développement
AGR :	Activités Génératrices de Revenus
AR4 :	Quatrième Rapport du GIEC
CCNUCC :	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CNULCD :	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
EUTF for Africa :	European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture
GIEC :	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIZ :	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IDF :	Fonds de l'OIM pour le développement
INERA :	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles du Burkina Faso
NDT :	Neutralité en matière de Dégradation des Terres
OIM :	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT :	Organisation Internationale du Travail
OMS :	Organisation Mondiale de la santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PAI :	Plan Annuel d'Investissement
PCD :	Plan Communal de Développement
PLD :	Plan Local de Développement
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRD :	Plan Régional de Développement
SP/CNDD :	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
SSE :	Système de Suivi-Évaluation
UNIDO :	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

AVANT-PROPOS



En tant que Cheffe de file en charge des questions de migration, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pose le principe selon lequel les migrations s'effectuant en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société tout entière. Ce principe a été consacré dans le Pacte pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté en décembre 2018 par les représentants de plus de 150 gouvernements.

Le lien entre migration, environnement et **changement climatique** a toujours été une dynamique fondatrice des sociétés humaines. Les **changements environnementaux** (qui constituent l'ensemble des phénomènes relatifs à la dégradation environnementale, au changement climatique et aux catastrophes) et climatiques sont étroitement liés aux dynamiques migratoires. Face à des **catastrophes naturelles d'ordre environnemental ou du fait de l'action humaine**, les populations sont souvent forcées ou tentées de se déplacer en quête de meilleures perspectives.

Aujourd'hui plus que jamais, le changement climatique constitue un défi partagé par l'ensemble des populations, et qui demande à ce titre des réponses globales. Cependant, c'est au niveau local, notamment celui des collectivités, que se font sentir les conséquences concrètes des changements environnementaux sur les populations, notamment celles qui présentent déjà une situation de vulnérabilité. C'est également à ce niveau que s'observent les formes de mobilité directement ou indirectement influencées par le critère environnemental et climatique, et que se mettent en place des initiatives pilotes pouvant par la suite être répliquées tant à l'échelle locale, nationale que mondiale.

Ces liens entre migration et changement climatique sont le plus souvent complexes, interreliés et s'inscrivent dans un faisceau d'autres facteurs qui viennent s'ajouter aux considérations purement environnementales, comme les motivations économiques, sécuritaires, personnelles ou familiales. De fait, ils ne sont pas toujours évidents à observer au premier abord.

Selon le contexte et la localité, les liens entre migrations et changement climatique peuvent de même se décliner sous de nombreuses formes mais ne sont pas systématiquement négatives. Les effets d'une dégradation environnementale

peuvent certes être à l'origine d'un mouvement d'émigration, appauvrissant ainsi une région de ses forces vives et productives, tout comme la mise en place de politiques innovantes renforçant la résilience au changement climatique peut attirer de nouvelles populations à la recherche de meilleures conditions de vie. Ces liens permettent aussi d'identifier des pistes d'action pour optimiser la contribution d'une diaspora ou des personnes migrantes en mobilisant leurs compétences et potentialités d'investissements dans la mise en place de mesures d'adaptation au changement climatique. Bien d'autres formes de liens existent, relevant des contextes particuliers de chaque collectivité territoriale.

Face à cette tendance de fonds qui se profile comme un enjeu majeur de la mobilité dans les prochaines années, ce guide propose à ses utilisateurs un cheminement réflexif permettant de prendre en considération le lien entre migration et environnement dans les politiques publiques locales.

Son usage permettra tout d'abord de mieux comprendre les multiples formes de mobilités environnementales existantes, puis d'identifier les mesures pertinentes et contextualisées pour mener une politique locale qui puisse renforcer la résilience au changement climatique et/ou optimiser les migrations environnementales comme facteur de développement local.

Nous tenons à remercier tous les acteurs qui se sont impliqués dans la conception et la réalisation de ce guide, soit en fournissant une expertise et des informations, soit en s'engageant financièrement, tels que le Fonds de l'OIM pour le développement, la Consultante Mina de Beaumont, le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD) relevant du Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique, le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et l'équipe du projet IDF-MECC de l'OIM Burkina. Nous souhaitons que ce guide devienne un outil d'information et de partage utile à chacun.

Aissatou GUISSÉ KASPAR

Cheffe de Mission OIM Burkina

Pourquoi intégrer la migration environnementale et climatique dans la planification locale ?

Les liens complexes entre migrations, changements environnementaux et climatiques

Que les phénomènes environnementaux soient lents ou soudains, ils impactent la vie des populations de différentes manières : réduction ou disparition des moyens de subsistance, nécessité de fuir face à une catastrophe, impacts sur la santé, destruction des espaces communautaires, délitement du tissu social, etc.

Même si à ce jour, la discussion autour de la terminologie et du statut légal de ces migrants et déplacés climatiques et environnementaux reste controversée, la définition proposée par l'OIM est générale, non normative et cherche à saisir toute la complexité des enjeux : « *On appelle migrants environnementaux les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent* ». ¹

Cette migration environnementale et climatique revêt de nombreuses formes : elle est générée par de multiples combinaisons de facteurs, entraînant des conséquences parfois inattendues. Elle s'inscrit aussi dans des stratégies socio-économiques complexes, et reste fortement influencée par les perceptions des populations. Le lien entre migration, environnement et changement climatique ne peut donc être abordé de manière linéaire. Il se traduit dans de multiples échelles : la dynamique relève à la fois des tendances globales et transnationales, mais est aussi profondément déterminée par les spécificités locales des territoires. Les mobilités environnementales concernent d'ailleurs aussi bien les zones rurales que urbaines.

Du fait du changement climatique et des dégradations environnementales d'origine humaine, les changements environnementaux et les phénomènes météorologiques extrêmes gagnent en fréquence et en intensité, provoquant des altérations plus ou moins progressives des écosystèmes. Les modélisations ² tendent à prouver qu'un plus grand nombre d'individus seront amenés à se déplacer dans les prochaines décennies en raison de la dégradation de leur environnement direct. L'adaptation des territoires et le renforcement de leur résilience face à ces changements sont

1 Migration, environnement et changement climatique : Manuel de formation - GUIDE DU FACILITATEUR

2 Selon l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) qui a modélisé, dans son rapport 2015, les déplacements dus à des catastrophes de 1970 à 2014 en se servant des données disponibles afin d'essayer de dégager des tendances à plus long terme

donc devenus des enjeux majeurs de développement. Réduire la vulnérabilité des populations exposées à des risques environnementaux limite les tentatives de parcours migratoires irréguliers et risqués.

Il convient également d'envisager la migration comme une opportunité, favorisant l'adaptation au changement climatique. La mobilité peut ainsi favoriser la diversification des moyens de subsistance ou la réduction de la pression démographique sur des zones fragilisées. Enfin, l'existence d'une diaspora ou la présence de populations migrantes sur le territoire peut aussi contribuer aux investissements et transferts de savoirs et de compétences, et appuyer la mise en place de solutions durables en faveur de la résilience des individus, des communautés et des collectivités territoriales.

Le rôle majeur des collectivités territoriales pour relever les défis conjoints liés à la migration et aux changements environnementaux et climatiques

Les collectivités territoriales constituent l'échelle de la réalité vécue. C'est à ce niveau que migration et changements environnementaux et climatiques interagissent de la manière la plus concrète et ne constituent pas des aires d'intervention sectorielle séparées. Lieu de vie des populations et des entités environnementales (comme les administrations et agences environnementales, groupements agricoles ou d'éleveurs, associations, etc.), les collectivités territoriales représentent aussi l'espace de la spécificité. Cette échelle offre ainsi un cadre d'analyse idéal pour une compréhension fine des opportunités et des contraintes offertes par les dynamiques démographiques et écosystémiques.

À cela s'ajoute le fait que les collectivités territoriales constituent une entité capable d'initier de nouvelles actions expérimentales et/ou alternatives, qui peuvent informer les politiques publiques nationales quand elles sont bien documentées. À travers des initiatives adaptées aux besoins locaux, la prise en compte du lien entre migration et environnement peut devenir non plus un frein au développement mais bien une opportunité de revitaliser son territoire et d'en renforcer sa résilience, dans son acception la plus intégrée possible.

Les collectivités territoriales sont donc les mieux positionnées pour piloter une stratégie locale d'adaptation et de résilience, mettre en place des mesures d'atténuation des causes profondes environnementales de la migration et proposer des politiques d'optimisation des ressources naturelles. Au centre d'un large éventail d'acteurs locaux, elles disposent d'une position idéale pour mobiliser les parties prenantes agissant à l'échelle locale et initier des projets pilotes et innovants.

En outre, les collectivités territoriales jouissent d'une capacité institutionnelle leur permettant d'établir un lien entre les niveaux national et local. Elles constituent à ce

titre la courroie de transmission des politiques sectorielles et de la législation définies au niveau national, en assurant leur application au niveau local. Elles peuvent de même faire remonter les préoccupations et bonnes pratiques locales aux autorités nationales, afin de favoriser leur prise en compte dans des stratégies plus globales. Elles disposent également de la capacité à établir un lien avec d'autres territoires, notamment dans le cadre de la coopération décentralisée.

La mise en place d'une planification locale intégrant le lien entre migration et environnement doit donc permettre :

- de contribuer à élaborer une vision stratégique à moyen et long termes pour renforcer la résilience des migrants, des communautés hôtes et du territoire face aux défis sociaux, économiques, environnementaux et climatiques ;
- de doter la collectivité territoriale d'un cadre normatif l'engageant à mettre en place une politique locale durable et inclusive ;
- d'allouer à la collectivité territoriale des moyens humains et financiers lui permettant de porter des projets impactant positivement le territoire ;
- de mobiliser les potentialités localement disponibles, notamment en termes de capital humain et de ressources naturelles ;
- de tester des solutions innovantes, engageant les migrants et les communautés hôtes dans les défis qui impactent leur territoire et leurs conditions de vie ;
- de modéliser les bonnes pratiques efficaces dans une optique de réplication ou de mise à l'échelle ;
- de dynamiser les échanges de coopération décentralisée en favorisant l'échange d'expériences et de leçons apprises avec d'autres collectivités connaissant des problématiques similaires.

À qui est destiné ce guide ?

Ce guide est, en premier lieu, destiné aux acteurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés étatiques opérant dans le domaine de la migration, environnement/changement climatique et planification locale, qu'ils soient élus, cadres ou techniciens, et/ou quelle que soit l'échelle à laquelle ils exercent (arrondissement, district, municipalité, province/canton, département, région, etc.). Il est également destiné à leurs partenaires de la société civile, du monde académique, du secteur privé, etc. qui constituent le tissu économique, culturel et social du territoire. Il s'adresse aussi aux migrants (associations de migrants, de la diaspora, etc.). Par ailleurs, ce guide est destiné aux acteurs nationaux qui souhaitent mieux comprendre le potentiel de l'intégration du lien entre migration et environnement à l'échelle locale, et accompagner les collectivités territoriales dans leurs initiatives. Enfin, les

informations et ressources de référence contenues dans ce guide peuvent également servir à un enseignement et à un apprentissage plus général des questions de mobilité humaine face aux changements environnementaux par d'autres parties concernées.

Comment utiliser ce guide ?

Ce guide a vocation à accompagner les parties prenantes locales et, en particulier, les acteurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, dans le développement d'actions concrètes en réponse aux défis conjoints relatifs à la migration et aux changements environnementaux.

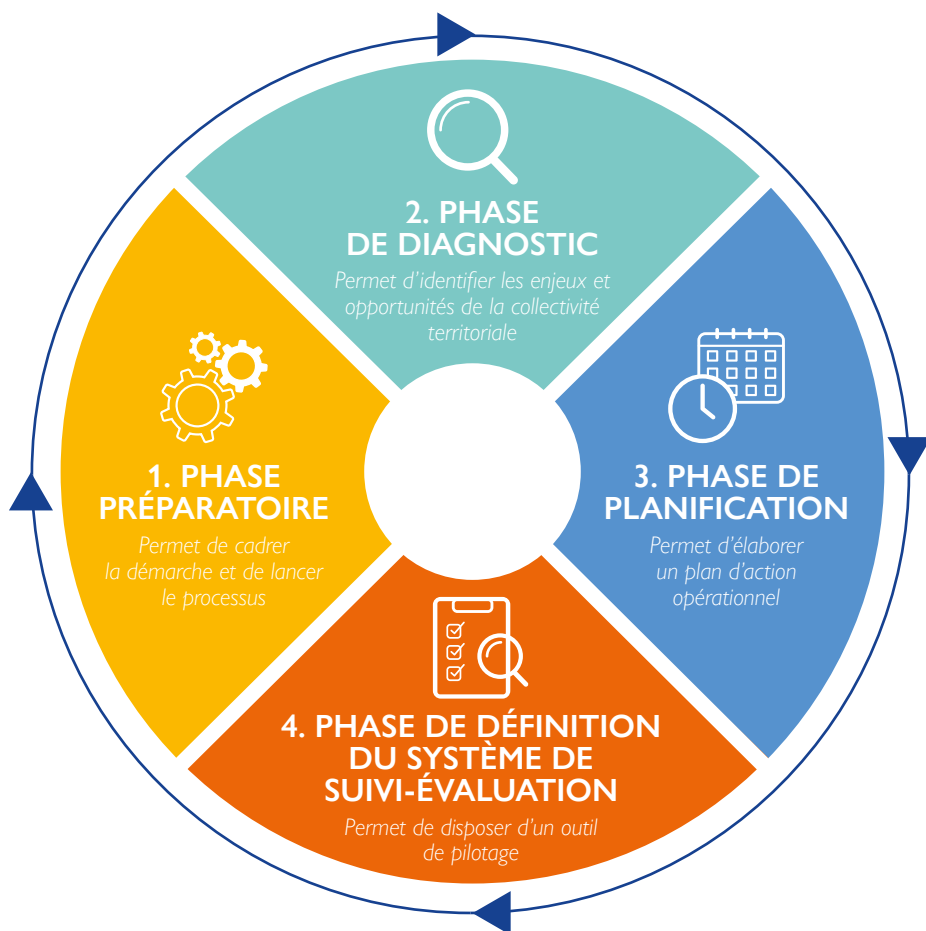
Pour cela, il propose d'accompagner la définition d'une planification locale intégrant la dimension de la migration environnementale afin de disposer d'un plan d'action complet, mobilisateur et inclusif, basé sur des faits probants. Il permet de cadrer la définition d'une stratégie locale intégrant le lien entre migration et changements environnementaux construite et intégrée, prête à être votée et mise en œuvre.

Le guide propose plusieurs étapes pour permettre à ses utilisateurs de mener une réflexion et une analyse progressive adaptée à leur contexte territorial propre. Il doit permettre :

- de comprendre la valeur ajoutée que peuvent tirer les collectivités territoriales de la prise en compte du lien entre migration, environnement et changement climatique dans leur planification ;
- de cadrer la démarche générale en mobilisant à chaque étape les acteurs pertinents ;
- de définir une stratégie de communication et de mobilisation afin que la planification puisse être inclusive, appropriée par les acteurs territoriaux et valorisée au-delà du territoire ;
- de mener un diagnostic territorial intégrant le lien entre migration, changements environnementaux et climatiques qui permette d'identifier les potentialités, les opportunités et les contraintes du territoire ;
- de définir des mesures pertinentes afin d'apporter des réponses pérennes aux enjeux locaux ;
- d'élaborer des outils de planification, de pilotage et de suivi appuyant la mise en œuvre effective d'une stratégie locale intégrant le lien entre migration et changements environnementaux.

Conçu de manière pratique, ce guide s'appuie sur plusieurs outils qui visent à accompagner l'élaboration d'une planification. Il s'appuie sur quatre principales étapes qui ont vocation à inspirer l'action locale.

Pour chacune des quatre étapes, le guide propose une série d'outils qui accompagneront ses utilisateurs dans l'élaboration d'une planification locale intégrant le lien entre migration et changements environnementaux comme détaillé dans le schéma ci-dessous. Un glossaire disponible en annexe permet aussi d'éclaircir la compréhension de certains termes techniques.



INTRODUCTION :

LA PLANIFICATION DU LIEN ENTRE MIGRATION, CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

LA PLANIFICATION LOCALE AU BURKINA FASO

- **Le cadre légal**

Différents textes législatifs et réglementaires constituent la base légale et les références de la planification locale. Les principaux sont la Constitution du Burkina Faso, la loi 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les textes portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT), la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD), le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) et les politiques sectorielles.

La Constitution : La Constitution du Burkina Faso, adoptée le 2 juin 1991, pose les bases de la planification locale en ce sens qu'elle définit le cadre spatial et institutionnel de la planification locale (les collectivités territoriales et leur espace géographique). En effet, elle stipule que le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales (art. 143), que la création, la suppression, le découpage des collectivités territoriales sont du ressort de la loi (art.144) et que la loi organise la participation démocratique des populations à la libre administration des collectivités territoriales (art.145).

La loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ensemble ses modifications : Adoptée le 21 décembre 2004, la loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004 fixe le cadre juridique de la décentralisation au Burkina Faso et constitue une base légale dans le processus de planification locale. Le CGCT définit les différents niveaux de décentralisation et les types de collectivités territoriales, ainsi que les différents échelons de planification, l'identification des organes porteurs de la planification locale et à l'organisation de l'accompagnement par l'État.

Les textes portant Réorganisation Agraire et Foncière : La loi N°034-2012/AN du 2 juillet 2012 portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso constitue aujourd'hui le cadre légal par excellence de la planification locale. Elle définit, en effet, les différents instruments et structures d'aménagement aux différents échelons de planification locale et fixe les conditions préalables aux aménagements urbains, ruraux et des zones à vocation agricole.

La loi N°024-2018/AN portant loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire au Burkina Faso fixe les principes fondamentaux de l'aménagement et le développement durable du territoire en vue de promouvoir le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement dans le respect des politiques communautaires d'aménagement du territoire.

La Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) 2013 définit la vision et les buts poursuivis par le Burkina Faso en matière de développement durable, détermine les moyens pour les atteindre (moyens juridiques, institutionnels, opérationnels, financiers), propose les outils de suivi-évaluation et de contrôle de cette politique. Elle est assortie de **la loi N°008-2014/AN du 8 avril 2014** portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso qui a pour objet de fixer les règles générales d'orientation de la mise en

œuvre du développement durable au Burkina Faso.

La Politique Nationale de sécurisation foncière en milieu rural (2007) considère le foncier *« comme de véritables questions politiques, impliquant des choix de société, la considération de principes fondamentaux relatifs à la démocratie, à l'efficacité économique, à l'équité sociale, à la justice et à la paix »*. Elle permet de relier le foncier aux politiques majeures de développement, notamment la lutte contre la pauvreté, la réalisation de la sécurité alimentaire et la décentralisation.

Le Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR2) 2017 met en œuvre le volet rural du référentiel national de développement à travers les trois politiques sectorielles : « Production agro-sylvo-pastorale », « Environnement, Eau et Assainissement » et « Recherche et Innovation » à l'horizon 2025. Il vise à *« assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par le développement durable d'un secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique productif et résilient, davantage orienté vers le marché »*.

Le Décret-2018-0775/AN du 27/07/2018 portant pilotage et gestion du développement qui a pour objet d'asseoir une architecture cohérente du système national de planification en vue d'assurer un meilleur impact de la mise en œuvre

des politiques publiques. C'est ainsi que le PCD est considéré comme un document qui détermine les grandes orientations et principes de développement qui prend en compte les préoccupations transversales et/ou émergentes au niveau communal. Du PCD doit découler un Plan Annuel d'Investissement (PAI) qui est un document de programmation annuelle actualisée des investissements.

La Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé : Relue en 2009, elle énonce des principes de base qui doivent être pris en compte à tous les niveaux de planification et crée des structures de concertation permettant d'harmoniser les plans communaux de développement avec les autres cadres de développement.

Le Plan National de Développement Économique et Social³ : Il constitue le document d'orientation du développement au niveau national. Il se focalise sur les priorités de croissance économique et les aspirations à une meilleure qualité de vie de la population. Il est articulé autour de trois axes stratégiques : (i) Réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) Développer le capital humain et (iii) Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Le nouveau Référentiel National de Développement (RND) 2021-2025⁴ en cours de formation devra remplacer le PNDES qui est arrivé à terme. Son objectif est de « *rétablir la sécurité et la paix, de renforcer la résilience de la nation et de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte et durable* ».

• Les Plans Communaux de Développement⁵

Le plan de développement de la commune détermine pour cinq ans l'ensemble des actions à exécuter pour promouvoir son développement économique et social. C'est un instrument qui présente les apports décidés ou attendus des différents acteurs. Il ne concerne pas seulement les chefs-lieux de commune, mais prend en compte les besoins des villages de la commune. Le Plan est un instrument de dialogue et de cohésion de l'ensemble des acteurs du territoire communal.

3 Source : Burkina Faso. Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 2016-2020.

4 Source : Secrétariat Permanent du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES), 2021. Référentiel National de Développement (RND) 2021-2025 - Note d'orientations

5 En référence au « Guide méthodologique de Planification Locale. Comment élaborer et mettre en œuvre un Plan Communal de Développement (PCD). Juin 2013 ». Ministère de l'Économie et des Finances. Burkina Faso

Les Plans Communaux de Développement sont donc des guides d'actions qui résultent d'une réflexion concertée entre les différents acteurs de développement agissant sur le territoire de la commune ou de la région. L'élaboration des plans locaux vise les objectifs suivants :

- **aider le Conseil municipal** et les résidents de la commune à mieux comprendre les problèmes qu'ils vivent sur leur territoire ;
- **permettre la formulation de solutions pertinentes** sous forme d'actions ou de projets pour résoudre les problèmes et des propositions sur l'avenir du territoire ;
- **assurer un engagement effectif et permanent** du Conseil municipal, des citoyens et des autres acteurs dans la mise en œuvre des actions durables de développement.

Son dispositif d'élaboration comprend les structures suivantes :

- **le Comité de pilotage** a pour mission de : (i) définir les orientations et la stratégie d'élaboration du PCD, (ii) veiller au bon déroulement du processus de planification, (iii) s'assurer de la participation effective de la population à toutes les phases ;
- **le Conseil municipal** est le maître d'ouvrage du processus et constitue la structure d'adoption du PCD. En tant qu'organe délibérant de la collectivité territoriale, le Conseil municipal a la responsabilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage du processus de planification et de développement de la commune, d'élaborer et d'adopter le Plan Communal de Développement, de contrôler son exécution et d'assurer son évaluation périodique ;
- **le Conseil villageois** de développement anime la concertation dans le village pour générer des idées et contribuer à animer les séances de diagnostic et de recensement des besoins ;
- **l'unité de planification** est constituée par grappe de villages, par arrondissement ou par secteur dans les autres communes urbaines. C'est à son niveau que s'établissent le diagnostic participatif, l'identification des besoins et leur priorisation ;
- **l'équipe technique pluridisciplinaire** est constituée des représentants de services techniques, et a pour rôle de valider les documents intermédiaires et de veiller à la qualité de la planification ;
- **la commission ad hoc** est chargée d'animer le processus et de mobiliser les différents acteurs. Elle joue un rôle de facilitateur dans l'organisation et la tenue des rencontres avec la population ;

- le prestataire de service doit produire les informations nécessaires aux échanges entre les communautés et les assister dans le processus de planification. Il doit être spécialisé dans le diagnostic participatif et la planification participative.

Exemple : Le Plan Communal de Développement de la commune de Mané (2019-2023), située dans la province Sanmatenga dans la région du Centre-Nord, a intégré une analyse sur la migration environnementale qui a permis d'identifier au sein du Plan Communal de Développement des mesures concrètes pour limiter la dégradation environnementale et ses effets sur les mouvements de population. On retrouve ainsi des activités de formation à destination des membres de la commission environnement et développement local sur le développement durable ou encore la sensibilisation des orpailleurs sur la nécessaire protection de l'environnement.

Pour plus d'informations, voir la partie 2.4 Finaliser le plan de diagnostic.

QUELLES OPPORTUNITÉS VOTRE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE PEUT TIRER D'UN PROCESSUS DE PLANIFICATION LOCALE INTÉGRANT LES LIENS ENTRE MIGRATION, CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES ?

Exemples d'initiatives utilisant la migration environnementale pour renforcer la résilience de la collectivité territoriale face aux changements environnementaux et climatiques

Chaque collectivité territoriale présente une configuration migratoire et environnementale qui lui est propre. Les solutions pouvant être apportées doivent donc être ciblées et adaptées aux spécificités locales. Les types de mobilité peuvent parfois être multiples dans une seule collectivité, engendrant de multiples enjeux ayant des liens interconnectés.

Ci-contre, des exemples d'initiatives menées selon le type de migration permettent de mieux concrétiser la planification locale intégrant les liens entre migration et changements environnementaux.

Exemples et cas pratiques	Acteurs
Immigration	
<p>En Jordanie, un projet du Bureau International du Travail appuie l'emploi de réfugiés syriens dans des travaux agricoles visant la collecte des eaux de pluie et la protection des sols permet d'offrir une autonomisation à ces derniers.</p> <p><i>En savoir plus</i> : https://www.ilo.org/beirut/media-centre/news/WCMS_640502/lang-en/index.htm</p>	<p>BIT</p> <p>Ministère de l'Agriculture jordanien</p>
<p>Au Niger, un projet mené dans le village d'Ourey a pour objectif de restaurer les terres dégradées, notamment à travers la formation de 30 agriculteurs locaux et de 500 migrants résidant au centre de transit (majoritairement originaires de la Guinée Conakry et du Mali) aux métiers verts.</p> <p><i>En savoir plus</i> : https://3s-initiative.org/fr/les-migrants-de-retour-recoivent-une-formation-agricole-a-agadez-niger/#more-3540</p>	<p>3S initiative</p> <p>OIM</p> <p>CNULCD</p>
Émigration	
<p>Au Sénégal, des études identifient des potentiels régionaux concernant la mise en place de filières vertes pour diversifier les opportunités économiques de la population locale et limiter les départs des jeunes actifs.</p> <p><i>En savoir plus</i> : http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_228553.pdf</p>	<p>BIT</p> <p>PNUD</p> <p>ENDA</p>
<p>Au Burkina Faso, le « Programme d'appui à l'emploi dans les zones frontalières et périphériques » cible en priorité les jeunes et les femmes pour permettre de limiter les risques de migration grâce à la création d'emplois (appui à l'insertion socio-professionnelle, mise en place de formations et aide à la création de micro et petites entreprises).</p> <p><i>En savoir plus</i> : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/burkina-faso/programme-dappui-lemploi-dans-les-zones-frontalieres-et_en#:~:text=Ainsi%20%27ob-jectif%20de%20ce,%27insertion%20socio-professionnelle.</p>	<p>EUTF for Africa</p> <p>Expertise France</p> <p>Organisations de la Société Civile</p>

Exemples et cas pratiques	Acteurs
Émigration	
<p>En Mauritanie, un projet de création d'emplois décents et de consolidation de l'emploi existant pour les jeunes et les potentiels migrants dans le secteur de la pêche artisanale vise à contribuer à une meilleure gestion des migrations, en s'attaquant aux causes profondes d'instabilité et de migration irrégulière, en augmentant les opportunités économiques, l'égalité des chances, la sécurité et le développement.</p> <p><i>En savoir plus</i> : https://www.ilo.org/africa/countries-covered/mauritania/WCMS_652205/lang--fr/index.htm</p>	<p>OIT</p> <p>Union Européenne - Direction de l'emploi</p> <p>Direction de la Marine Marchande</p>
Diaspora	
<p>Au Maroc, un projet a soutenu les investissements et transferts de savoir-faire de la diaspora pour relancer la polyculture dans l'oasis de Figuig.</p> <p><i>En savoir plus</i> : http://www.raddo.org/Publications/A-Figuig-la-population-et-la-diaspora-se-mobilisent-pour-la-mise-en-place-d-un-reseau-d-assainissement-et-preserver-les-Khettaras2</p>	<p>FAO</p> <p>Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis (RADD0)</p>
<p>Au Sénégal, l'action « Renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations et le retour et la réintégration durable au Sénégal et accompagnement des investissements de la diaspora sénégalaise » vise à contribuer au renforcement de la gestion et de la gouvernance des migrations, et à mobiliser la diaspora sénégalaise afin de promouvoir le développement socioéconomique du pays.</p> <p><i>En savoir plus</i> : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/region/sahel-lake-chad/senegal/renforcement-de-la-gestion-et-de-la-gouvernance-des-migrations-et-le_en</p>	<p>EUTF for Africa</p> <p>OIM</p> <p>AECID</p> <p>AFD</p>
Migration de retour	
<p>Au Libéria, un projet de réintégration des rapatriés dans le cadre d'un programme de formation professionnelle et de création d'emplois est conduit par UNIDO dans des filières vertes.</p> <p><i>En savoir plus</i> : https://www.unido.org/stories/new-beginning-after-war-reintegration-liberian-returnees</p>	<p>ONUDI</p>

Migration de retour

En Éthiopie, dans un contexte de retour massif de citoyens ayant migré en Arabie saoudite, et en vue de leur assurer une réintégration digne et durable, un partenariat a été réalisé avec une entreprise en vue d'employer des Éthiopiens de retour, et notamment les victimes de traite humaine, dans une activité mobile de recyclage de déchets en papier.

OIM

En savoir plus : <https://storyteller.iom.int/stories/client-change-ethiopia-pushes-farmers-migrate>

Gestion des catastrophes/réimplantation planifiée

Au Sénégal, la Banque mondiale met en œuvre un projet à Saint-Louis pour réduire la vulnérabilité des populations face à l'érosion côtière qui entraîne des déplacements de populations. Le projet propose un hébergement d'urgence pour les personnes touchées par les catastrophes pour le court-terme, associé à la mise en place de plans de relocalisation préventifs des populations vivant dans les zones les plus à risque.

Banque mondiale

Ville de Saint-Louis

En savoir plus : <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P166538>

D'autres initiatives inspirantes aux liens suivants :

<https://environmentalmigration.iom.int/fr>

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/MEMO_16_4348

<http://www.initiativesclimat.org/Toutes-les-initiatives>



PHASE PRÉPARATOIRE

La phase préparatoire constitue une étape hautement stratégique du processus intégrant le lien entre migration et changements environnementaux dans la planification locale. En effet, une préparation minutieuse est indispensable pour disposer d'un environnement favorable à son implémentation.

En raison de son rôle de pilotage dans la politique locale, la collectivité territoriale est la représentante légale et l'interlocutrice privilégiée des partenaires territoriaux, nationaux et internationaux sur la thématique à l'échelle de son territoire.

Pour cela, l'identification des différentes parties prenantes à mobiliser tout au long de la démarche permet de mieux appréhender l'environnement dans lequel la planification intégrant le lien entre migration et changements environnementaux se positionne. En outre, le soutien des instances décisionnelles locales et nationales, mais aussi de tous les acteurs territoriaux qui peuvent être amenés à y participer ou à être concernés, constitue un préalable incontournable au lancement du processus. Une stratégie de mobilisation doit donc être définie en fonction de leur positionnement par rapport à l'initiative menée, afin d'assurer tant leur adhésion que leur implication.

Enfin, la définition et la mise en place d'un mécanisme de gouvernance veillant au bon déploiement de la planification intégrant le lien entre migration et changements environnementaux doivent être assurées dès le début, afin de disposer d'un système de supervision du processus tout au long de ses différentes étapes.

Comment s'y prendre ?

La mise en place de fondations solides permettant d'appuyer le processus passe par plusieurs étapes :



- 1. Identifier les parties prenantes**
- 2. S'assurer du soutien de tous grâce à des stratégies de sensibilisation et de mobilisation**
- 3. Définir un mode de gouvernance participative, durable et opérationnelle**

Les quatre étapes de la planification du lien entre migration et changements environnementaux

4 étapes pour élaborer une planification locale intégrant la migration environnementale et climatique

ÉTAPES

OUTILS



La phase préparatoire

Il s'agit du développement de l'initiative de planification de la constitution de l'équipe de pilotage, de l'organisation de la campagne de communication.

1. Carte des acteurs
2. Carte de l'influence
3. Stratégie de mobilisation
4. Mécanisme de gouvernance



Le diagnostic territorial

Le diagnostic implique la collecte, le traitement et l'analyse des données du territoire à travers des méthodes participatives afin d'en identifier les potentialités et les contraintes, et ainsi disposer d'une nouvelle vision qui incite à agir ensemble.

5. Recensement des données existantes
6. Méthodes de collecte de données
7. Plan d'action du diagnostic
8. Fiche d'identité du territoire
9. Profil environnemental
10. Profil migratoire
11. Tableau des liens entre migration et changements environnementaux



La planification

La formulation d'un plan d'action concret (ou d'une feuille de route) permet de décliner des actions concrètes, les ressources nécessaires, le planning et l'attribution des rôles de chacun. Elle sert donc de fil rouge à la mise en place d'une politique locale MECC.

12. Schéma du changement souhaité
13. Arbre à solutions
14. Boîte à idées de mesures de migration environnementale
15. Élaboration d'un plan d'action



Le suivi-évaluation

Instrument de pilotage de la planification locale, il aide à vérifier le niveau de réalisation des objectifs et résultats, et à renforcer la transparence de la planification locale vis-à-vis des populations.

16. Boîte à idées d'indicateurs
17. Plan de suivi-évaluation



Avant l'adoption de la planification

18. Check-list genre et inclusivité

1.1. IDENTIFIER LES ACTEURS DU PROCESSUS

La mise en place d'une politique de migration environnementale au niveau local nécessite la mobilisation de tous les acteurs de la collectivité territoriale. Il est donc essentiel de pouvoir les recenser afin de les mobiliser par la suite, et de mettre à contribution leurs savoirs, savoir-faire et compétences.

La grande diversité des parties prenantes concernées est en outre renforcée par le caractère transversal de la migration et de l'environnement qui impacte, d'une manière ou d'une autre, tous les secteurs d'activité. Il faut en outre prêter une attention particulière à la représentativité des divers acteurs, en n'oubliant pas certaines catégories de personnes qui sont souvent sous-représentées dans les processus de décision et/ou de planification, comme les femmes ou les personnes en situation de vulnérabilité.

Enfin, chaque collectivité territoriale dispose de structures et de personnes qui lui sont propres, qu'il est recommandé de cibler et d'associer, notamment en raison de leurs expertises spécifiques et de leurs connaissances pointues des caractéristiques du territoire (ex. : associations de vétérinaires, groupements d'éleveurs, coopératives agricoles, etc.).

Tableau : Groupes d'acteurs des collectivités territoriales et leur expertise dans la thématique migration-environnement-changements climatiques

Acteurs	Compétences en matière de migration, d'environnement et de changements climatiques
Collectivités territoriales <i>Ex. : Commune</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Animer le territoire - Définir et mettre en œuvre la planification locale - Stimuler le partage d'expériences et d'expertises entre acteurs sectoriels qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler ensemble - Mobiliser les parties prenantes - Assurer le renforcement de la résilience du territoire face aux changements environnementaux - Initier un développement inclusif et durable qui prenne en compte toutes les catégories de populations, y compris les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité - Réduire les inégalités sociales ou de genre

Acteurs	Compétences en matière de migration, d'environnement et de changements climatiques
<p>Autorités administratives Services techniques déconcentrés Collectivités territoriales <i>Ex. : Directions Régionales de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique, Directions Régionales de la Santé, etc.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en application le cadre législatif national au niveau local - Définir les politiques publiques locales dans le cadre de leurs mandats - Coordonner les institutions et services locaux - Appuyer les initiatives locales - Concerter les acteurs aux niveaux locaux, nationaux et internationaux - Participer aux réseaux locaux, nationaux et internationaux - Gérer les fonds publics locaux - Assurer une redevabilité aux habitants
<p>Autorités nationales Départements ministériels <i>Ex. : Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir le cadre législatif national - Planifier, mettre en œuvre et évaluer les politiques à l'échelle nationale - Créer, gérer et coordonner les institutions et les services à l'échelle nationale - Se concerter à l'échelle internationale - Fournir les directives nécessaires aux acteurs sous-nationaux - Déléguer les prestations de services - Gérer les fonds publics à l'échelle nationale
<p>Services techniques <i>Ex. : Gestionnaires de l'irrigation collective, stations météorologiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les directives environnementales - Assurer l'accès aux services de base - Assurer le service public comme l'hygiène et l'assainissement - Collecter les données
<p>Population</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Voter et participer au climat social dans lequel les politiques sont créées et prises - Être incluse dans le diagnostic territorial participatif
<p>Personnes migrantes <i>Ex. : Migrants de retour, saisonniers, émigrés,...</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser l'économie et participer au développement local - Développer et créer des réseaux transnationaux - Diffuser les capitaux sociaux, culturels, financiers et humains - Créer des liens avec les communautés d'accueil
<p>Associations de migrants et de la diaspora⁶</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser leurs membres et défendre leurs priorités - Développer et mettre en œuvre des projets spécifiques - Travailler en réseau et en partenariat - Collecter des fonds

6 <https://fasodiasporama.net/les-associations/>

Acteurs	Compétences en matière de migration, d'environnement et de changements climatiques
<p>Associations et groupements de citoyens <i>Ex. : Associations d'agronomes, de vétérinaires, ...</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se réunir autour d'intérêts spécifiques - Réaliser des actions de plaidoyer et jouer un rôle de porte-parole - Se concerter avec les autorités nationales et locales
<p>Acteurs du développement international <i>Ex. : OIM, FAO, GIZ, ...</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir une assistance technique et une expertise spécialisée - Promouvoir les partenariats - Gérer des projets de développement - Mobiliser des fonds internationaux - Promouvoir les discours nationaux et locaux sur les questions de migration et/ou d'environnement
<p>Monde académique et scientifique <i>Ex. : Institut de Génie de l'Environnement et du Développement Durable, Université Ouaga II, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles du Burkina Faso (INERA)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre des recherches et produire des données - Éclairer les politiques publiques grâce aux connaissances produites - Former des personnes qualifiées - Se concerter et travailler en partenariat avec d'autres organismes de recherche
<p>Communicateurs et responsables des médias <i>Ex. : Radiodiffusion Télévision du Burkina, Sidwaya, Aujourd'hui au Faso, le faso.net</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des informations factuelles et vérifiées - Diffuser une vision positive de la migration
<p>Secteur privé <i>Ex. : Représentants du secteur minier, groupements d'éleveurs, etc.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des biens et services - Employer des travailleurs migrants
<p>Remplissez vous-même les autres acteurs identifiés</p>	



OUTIL 1 : CARTE DES ACTEURS

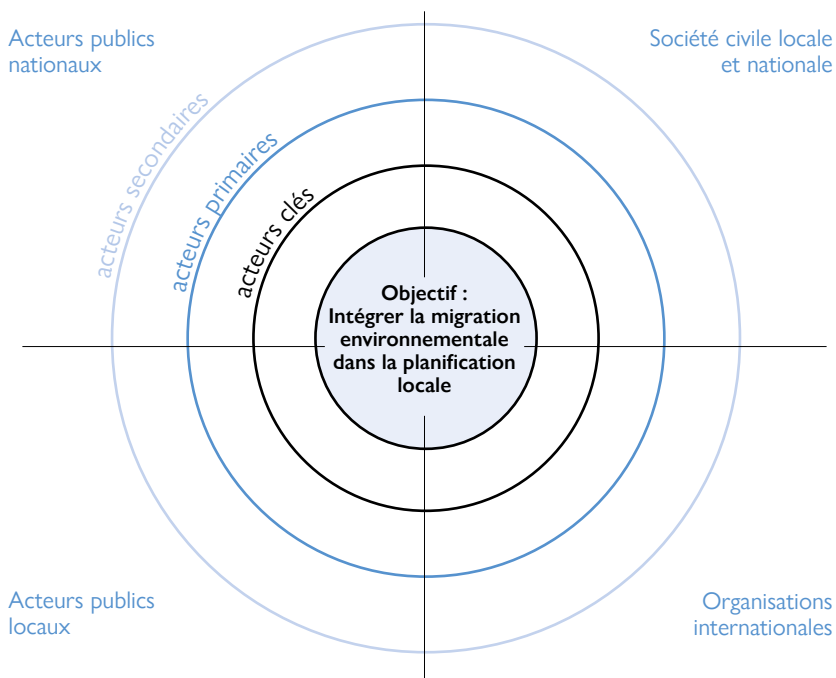
La carte des acteurs est un exercice préalable qui permettra d'identifier tout au long du processus quelles sont les personnes ou les structures à associer. Cet outil d'analyse permet de mettre en lumière l'importance d'associer toute une variété d'acteurs de la planification locale.

La carte distingue trois catégories d'acteurs selon leur ordre d'importance :

- **Les parties clés** : elles sont en mesure d'influer significativement sur le projet du fait de leurs capacités, de leurs savoirs et de leurs pouvoirs. Elles sont généralement associées aux décisions prises au sein du projet ;
- **Les parties primaires** : elles comprennent les acteurs qui sont immédiatement concernés par le projet (bénéficiaires primaires et secondaires, acteurs à qui le projet porte préjudice, etc.) ;
- **Les parties secondaires** : elles ne participent qu'indirectement ou temporairement au processus (ex. : prestation de services).

Figure : Cartographie des acteurs directs et indirects

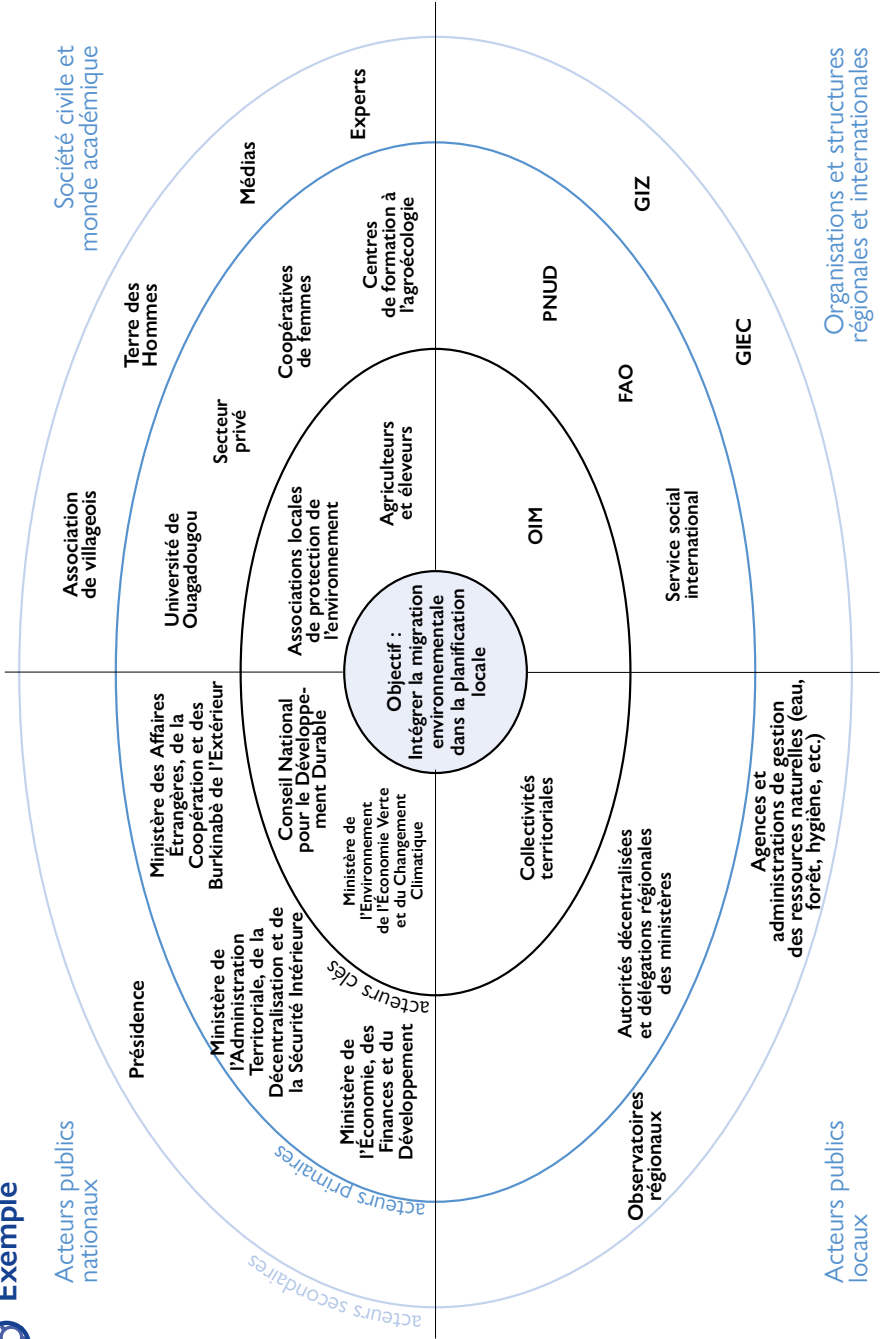
Remplissez cette carte avec les acteurs de votre collectivité territoriale en vous inspirant du tableau des acteurs.





Exemple

Acteurs publics nationaux



Organisations régionales et internationales

1.2. S'ASSURER DU SOUTIEN DE TOUS

Pour rendre effective l'intégration de la migration et/ou de l'environnement dans la planification locale, il faut s'assurer du soutien des décideurs qui disposent de la possibilité de bloquer ou de faciliter une telle initiative. Plus généralement, toutes les catégories d'acteurs ou de populations doivent être concernées par une démarche d'information, de sensibilisation et de plaidoyer menée en amont du processus afin de définir et de mener une politique locale inclusive et redevable, qui puisse générer des effets positifs sur toute la population.

Qui ?	Pourquoi ?	Comment ?
Les décideurs	L'adhésion des instances dirigeantes, qu'elles soient nationales ou territoriales, constitue une étape capitale pour institutionnaliser la politique de migration et/ou d'environnement dans la planification locale. Si une ou des personnes placées en haut de l'organigramme y sont sensibles ou peuvent être convaincues du bien-fondé de cette démarche, elles seront une courroie de transmission et de décision sur laquelle s'appuyer.	<p>En soulignant la valeur ajoutée pour le développement.</p> <p>En mettant la démarche migration et/ou environnement en perspective avec les engagements nationaux et internationaux du pays.</p> <p>En renforçant les capacités en matière de migration et/ou d'environnement.</p> <p>En valorisant l'approche novatrice et les retombées politiques positives.</p>
Société civile et populations	La compréhension d'une démarche migration et/ou environnement par la population est essentielle pour obtenir son adhésion et anticiper toute résistance. De plus, l'implication des populations dans la définition de la planification locale assure la mise en place de politiques durables et inclusives.	<p>En expliquant les étapes du processus.</p> <p>En intégrant les associations et les populations dans les consultations du diagnostic, la définition des mesures et le suivi-évaluation des politiques locales.</p>
Communicateurs et les médias	Les médias peuvent servir de caisse de résonance pour faire connaître, expliquer et renforcer la visibilité d'une telle démarche.	<p>En organisant des communiqués de presse ou en mobilisant les médias lors d'événements de présentation.</p> <p>En accordant des entretiens.</p>

Qui ?	Pourquoi ?	Comment ?
Secteur privé	Une démarche environnementale peut parfois aller à l'encontre de certains intérêts économiques. Le secteur privé, fort de son potentiel économique et jouissant d'une certaine influence politique, doit donc constituer un soutien majeur, sous peine de voir avorter la majorité des mesures identifiées.	En organisant des rencontres avec les principaux acteurs économiques locaux pour leur expliquer les retombées positives en termes de développement. En associant le secteur privé aux consultations du diagnostic et à la définition des mesures en matière de migration et/ou d'environnement.
Monde scientifique et académique	Le monde académique dispose de talents, d'expertises et de réseaux qu'il est intéressant de mobiliser dans le cadre d'une démarche migration et/ou d'environnement.	En impliquant le monde académique dans la phase de diagnostic, dans la définition et le suivi des mesures en matière de migration et/ou d'environnement.
Organisations internationales	Les organisations internationales disposent de moyens humains et matériels qui peuvent faciliter la mise en œuvre des mesures et appuyer leur réplcation dans d'autres zones.	En identifiant les structures potentiellement intéressées, et en réalisant une veille sur les opportunités d'accompagnement qu'elles proposent.

Comment s'y prendre pour assurer le soutien des parties prenantes à la démarche ?

Afin de vous guider dans ce processus, plusieurs étapes doivent être réalisées :



1.2.1. La définition des objectifs

Faire prendre conscience de l'importance de la migration et/ou de l'environnement comme facteur de développement durable et amener un changement de comportement peut permettre de :

- améliorer l'image de la collectivité territoriale et renforcer son attractivité ;
- s'assurer du soutien des parties prenantes clés, et notamment des décideurs ;
- anticiper les éventuelles résistances ;
- mobiliser toutes les parties prenantes pour favoriser leur implication ;
- renforcer les capacités des acteurs territoriaux en matière de migration et/ou d'environnement ;
- renforcer la participation de la population dans la vie citoyenne ;
- orienter les politiques, les programmes et les allocations des ressources ;
- renforcer la visibilité de sa démarche ;
- faire de la migration et/ou de l'environnement un sujet central de développement ;
- sensibiliser sur la nécessité d'un changement de pratique ;
- préparer un environnement de concertation pour le reste du processus ;
- mettre en relation différents acteurs ;
- assurer l'ancrage durable de la planification de la migration et/ou de l'environnement ;
- positionner la collectivité territoriale comme pilote ;
- etc.



Reportez ici le ou les objectifs qui sont propres à votre démarche :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1.2.2. Bien connaître l'audience ciblée

Le tableau ci-dessous permet d'identifier les acteurs selon leur positionnement vis-à-vis de l'intégration de mesures en matière de migration et/ou d'environnement dans la planification locale.



OUTIL 2 : CARTE DE L'INFLUENCE

Remplissez la carte ci-dessous avec les acteurs identifiés précédemment et positionnez-les en fonction de leur attitude présumée vis-à-vis de l'initiative de migration et/ou d'environnement.



CARTE DE L'INFLUENCE

Acteurs	Soutien fort	Favorable	Indifférence	Opposition
Autorités administratives Services techniques déconcentrés Collectivités territoriales				
Autorités nationales Départements ministériels				
Services techniques				
Population				
Associations de migrants et Burkinabè de l'extérieur				
Associations et groupements de citoyens				
Partenaires Techniques et Financiers (PTF)				
Monde scientifique et académique				
Communicateurs et responsables des médias				
Secteur privé				

1.2.3. Développer le message

Le message est le thème dominant qui assure l'unité de toute la campagne. Il doit être accessible, court, adapté aux différentes audiences ciblées, précis et fondé sur des faits probants. Des messages simples et directs présentent le grand intérêt d'attirer l'attention sur votre cause. Lorsque vous aurez capté l'attention de votre public, il vous sera beaucoup plus facile d'expliquer le problème en détail et de diffuser vos arguments.



Reportez ici votre message principal :

.....
.....
.....



Reportez ici vos messages secondaires :

.....
.....
.....

1.2.4. Identifier les supports et moyens de communication

La stratégie doit être adaptée selon le type d'acteurs et son positionnement vis-à-vis du processus. Les moyens par lesquels le message sera délivré aux différentes audiences ciblées peuvent et doivent être variés et complémentaires. On peut citer à ce titre l'utilisation de la radio, de la télévision, des campagnes numériques, l'élaboration et la diffusion de livrets ou de flyers, les conférences de presse, les supports audiovisuels, les réunions, les débats, les actions de renforcement des capacités,...

En se basant sur l'analyse des perceptions et de l'influence que vous avez identifiées lors de la partie précédente, le tableau ci-contre (outil 3) peut appuyer la définition d'une telle démarche.

1.2.5. Élaborer votre propre stratégie

La définition d'une stratégie et la sélection des moyens de communication doivent bien sûr faire l'objet d'une planification budgétaire afin de rester réalistes. De même, l'objectif identifié dans la première étape doit faire l'objet d'une estimation quant à la durée nécessaire pour l'atteindre.

Le tableau ci-contre peut vous aider à déterminer la structure de cette stratégie.



OUTIL 3 : TABLEAU DE DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Objectif principal :				
Messages :				
Audience ciblée	Résultats attendus	Moyens et supports de communication	Ressources nécessaires	Délai



Exemple :

Objectif principal :				
<i>Mobiliser le secteur privé autour du processus de planification intégrant la migration environnementale</i>				
Messages :				
<ul style="list-style-type: none"> • La dégradation de l'environnement a un fort impact sur la productivité agricole, mais aussi sur la mobilité humaine en favorisant les départs. La baisse du pouvoir d'achat des populations impacte donc les circuits de distribution du secteur privé ; • Le rôle du secteur privé dans la résilience des collectivités territoriales face aux changements environnementaux est incontournable et doit être consolidé ; • Le secteur privé dispose de ressources, de techniques, de moyens et de savoir-faire qu'il convient de mettre à profit pour renforcer la résilience de la collectivité face aux changements environnementaux. 				
Audience ciblée	Résultats attendus	Moyens et supports de communication	Ressources nécessaires	Délai
Chefs d'entreprise Confédérations et lobbies des secteurs liés à l'environnement	Les chefs d'entreprise (notamment les plus polluantes) sont sensibilisés sur l'impact de la dégradation de l'environnement sur leurs débouchés commerciaux	Déjeuners d'affaires Ateliers Stands dans les grands rendez-vous d'affaires Encarts dans les journaux d'affaires	Moyens humains et financiers	3 mois

1.3. DÉFINIR UN MODE DE GOUVERNANCE ADAPTÉ

Une fois l'adhésion des décideurs et des autres acteurs obtenue, la première étape fondatrice de l'intégration de la composante « Migration, Environnement et Changement Climatique » dans la planification stratégique locale consiste à définir une structure de référence en charge de la gouvernance de la dimension migratoire du développement.

Cette structure de gouvernance doit permettre de piloter le processus de mise en place d'une politique locale intégrant les liens entre migration et changements environnementaux depuis sa définition et sa mise en œuvre jusqu'à son système de suivi-évaluation. Ses rôles peuvent être multiples :

- faire l'interface entre les différents organes de gouvernance du processus de planification communale et les parties prenantes en matière de migration et/ou d'environnement ;
- organiser les actions de sensibilisation, d'information et de formation au sujet de la démarche migration et/ou environnement ;
- faciliter l'accès aux connaissances et aux informations requises pour réussir la démarche migration et/ou environnement ;
- piloter le diagnostic ;
- définir une stratégie de mobilisation des ressources ;
- formuler le plan d'action et prioriser les mesures ;
- assurer la mobilisation de toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre des mesures ;
- superviser le suivi-évaluation ;
- réaliser une démarche de capitalisation et valoriser l'expérience auprès d'acteurs externes ;
- etc.

Comment s'y prendre ?

Il s'agit tout d'abord de définir le format de gouvernance le mieux adapté à votre collectivité territoriale. Par exemple, la mise en place d'une équipe territoriale multi-acteurs est une option qui fédère des personnes et des structures différentes, permettant ainsi de disposer d'une pluralité d'opinions, d'expertises et de points de vue. Le mécanisme de pilotage peut aussi

se traduire par la nomination d'un point focal parmi les fonctionnaires territoriaux, par la mise en place d'un Conseil restreint d'élus, la création d'un service dédié, etc. Afin d'assurer la légitimité et l'efficacité du système ainsi choisi, il est recommandé d'impliquer dans son animation des élus ou des fonctionnaires territoriaux possédant un pouvoir décisionnel.

Il est en tout cas recommandé de mobiliser, autour de la collectivité territoriale, différents partenaires territoriaux afin de constituer une expertise locale en matière de migration et/ou d'environnement/de changement climatique. En effet, les personnes qui composent ce système de gouvernance doivent faire montre d'une connaissance approfondie sur les liens entre mobilité, environnement et changement climatique, mais aussi sur les enjeux spécifiques de leur collectivité territoriale. Ces deux perspectives complémentaires permettent d'intégrer la démarche dans les orientations nationales, sous régionales et transnationales, tout en restant en phase avec les réalités locales.



OUTIL 4 : FEUILLE DE ROUTE DU MÉCANISME DE GOUVERNANCE

Déterminez la composition et les modalités de fonctionnement du mécanisme de gouvernance défini grâce à la fiche ci-dessous. Vous pouvez aussi vous référer à la carte des acteurs qui détaille les différentes structures engagées dans la planification locale.



Exemple :

DÉFINIR UN SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Pour piloter l'intégration du lien entre migration, environnement et changement climatique dans la planification locale

Nom : Équipe multi-acteurs en charge de l'intégration de la migration environnementale et climatique dans la planification communale

Secrétariat :

En charge de l'organisation des rencontres

Composition :

- Maires
- Élus locaux/communaux
- Services décentralisés
- Services techniques déconcentrés
- Experts
- Groupes socioprofessionnels
- Associations/Groupements/Coopératives des femmes
- Associations/Groupements/Coopératives des hommes
- Forces vives communales y compris celles de l'extérieur

Rôles et fonctions :

- Organiser des actions de sensibilisation
- Coordonner la production des connaissances sur la migration environnementale et climatique
- Assurer l'intégration et le suivi de cette migration dans la planification locale
- Soutenir des projets pilotes de renforcement de la résilience face aux aléas environnementaux et climatiques
- Réaliser une veille informative sur les bonnes pratiques et initiatives menées dans les autres communes
- Etc.

Répartition des rôles :

- Les participants s'engagent à être présents aux réunions ou, le cas échéant, à se faire représenter
- Les services techniques déconcentrés veillent à ce que les initiatives prises soient en phase avec les orientations nationales
- Les représentants de la société civile ont la charge de rapporter la parole des habitants à la commune
- Les représentants du secteur privé sont invités à mettre les moyens techniques, humains et financiers au profit de la planification locale
- Etc.

Fonctionnement :

- L'équipe multi-acteurs se réunit une fois par trimestre.
- Le Secrétariat a la charge de l'envoi des invitations, du suivi des réunions et de l'envoi des comptes rendus.
- Les invitations doivent être envoyées au minimum 15 jours en avance.

Modalités de décision :

Les décisions sont prises à la majorité des voix. Toutefois, la voix du maire est prépondérante en l'absence de majorité.



**PHASE DE DIAGNOSTIC
TERRITORIAL INTÉGRANT
LE LIEN ENTRE MIGRATION
ET CHANGEMENTS
ENVIRONNEMENTAUX**

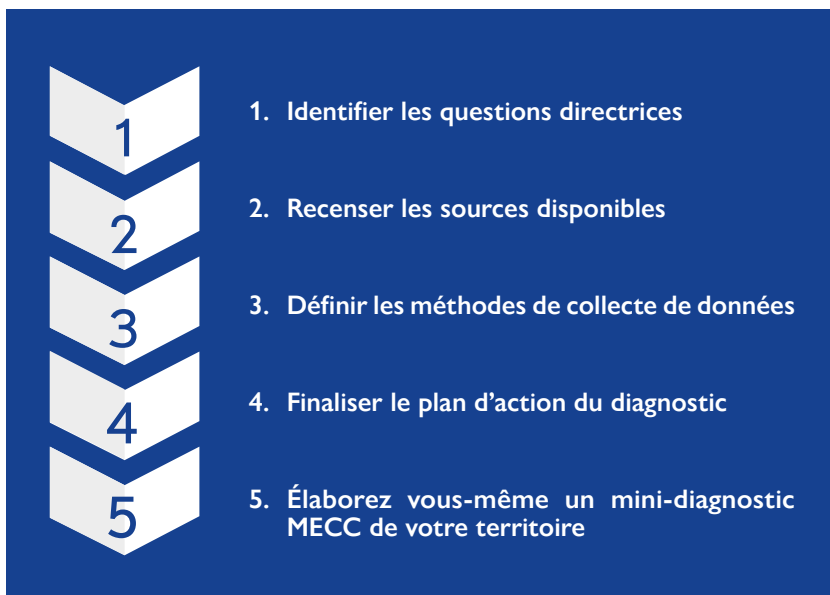
Dans la perspective de définir une planification locale intégrant le lien entre migration et changements environnementaux prenant en compte les enjeux, les défis et les opportunités de votre collectivité territoriale, il est conseillé de réaliser un diagnostic territorial participatif permettant de mettre en évidence les liens entre migration et changements environnementaux. En raison de son fort impact sur le développement, le lien entre migration, environnement et changement climatique doit être analysé à la lumière des spécificités de votre collectivité territoriale et du contexte plus général dans lequel il s'inscrit.

Le diagnostic territorial intégrant le lien entre migration et changements environnementaux permet la réalisation d'un état des lieux en amont de la définition d'une planification locale, afin de définir par la suite des réponses politiques appropriées et alignées sur les problématiques majeures qui concerne la collectivité. Ce diagnostic doit veiller à impliquer toutes les parties prenantes de manière représentative, y compris les migrants et la diaspora, les femmes et les personnes vulnérables, afin de s'assurer que les analyses menées dont découleront les mesures et les actions ont bien pris en compte les besoins et les enjeux de toutes les catégories de population. Ce diagnostic permet aussi de servir de situation de référence pour pouvoir apprécier, par la suite les changements, les effets et les impacts de la planification intégrant le lien entre migration et changements environnementaux.

Enfin, la réalisation d'un diagnostic inclusif sur l'ensemble du territoire de votre collectivité permet d'insuffler une dynamique collective autour de la planification intégrant le lien entre migration et changements environnementaux, et de mobiliser les différentes parties prenantes qui auront un rôle à jouer dans la mise en œuvre des mesures intégrant le lien entre migration et changements environnementaux.

Comment s'y prendre ?

Le diagnostic territorial intégrant le lien entre migration et changements environnementaux doit, dans la mesure du possible, être réalisé par une structure spécialisée qui maîtrise les techniques d'analyse nécessaires pour mettre en évidence les corrélations entre les deux problématiques. Afin de vous guider dans la définition d'une stratégie de diagnostic territorial intégrant le lien entre migration et changements environnementaux, ce guide propose un accompagnement en cinq étapes :



2.1. DÉFINIR LES QUESTIONS-CADRES

La définition des questions directrices va permettre d'orienter la recherche d'informations et de données vers les problématiques considérées comme prioritaires pour la collectivité territoriale. Ainsi, elle pose les bases de la méthodologie du diagnostic et offre un cadre à l'analyse menée. Le tableau ci-dessous propose une sélection de questions directrices permettant d'inspirer la démarche et d'explorer les liens entre migration et changements environnementaux. Il convient cependant à chaque collectivité d'identifier ses propres questions et de les adapter à son profil. À noter qu'une même collectivité peut connaître plusieurs dynamiques (comme départs et arrivées ou diaspora et migration de retour).

Type de migration	Questions à se poser
<p>Immigration Votre collectivité territoriale attire de nouvelles populations.</p>	<p>Pourquoi les migrants sont attirés par votre collectivité territoriale ? Quelles opportunités y voient-ils, notamment dans le domaine environnemental ? Quels sont les profils de ces nouveaux arrivants ? Leurs compétences et savoir-faire ? Dans quelles zones s'installent-ils ? Les ressources naturelles sont-elles suffisantes pour faire face à l'arrivée de nouvelles populations ? Comment limiter l'impact environnemental d'un afflux de population ? Comment optimiser l'arrivée de nouveaux habitants pour participer à un développement durable et résilient aux changements environnementaux ?</p>
<p>Émigration Les habitants quittent votre collectivité territoriale.</p>	<p>Pour quelles raisons les habitants entreprennent-ils un parcours migratoire ? Quels sont leurs profils ? Quels types de migration envisagent-ils ? Quels sont les aspects environnementaux qui ont favorisé cette migration ? Quelles conséquences cela va-t-il avoir sur le développement local ? Sur les ressources naturelles existantes et leur gestion ?</p>
<p>Diaspora Votre collectivité territoriale dispose d'une forte diaspora.</p>	<p>Où (pays/région) votre diaspora est-elle installée ? Quels liens entretient-elle avec sa commune/région d'origine ? Quelles sont ses compétences, savoirs et savoir-faire ? Est-elle mobilisée dans l'envoi de transferts ? Investit-elle dans son territoire d'origine ? Si oui, vers quels secteurs sont dirigés ses investissements ? Est-elle susceptible d'investir dans des activités environnementales ou dans des activités en lien avec l'adaptation au changement climatique ?</p>
<p>Migration de retour Des migrants de retour reviennent s'installer dans leur commune d'origine.</p>	<p>Quelles sont les raisons du retour ? Quels sont leurs compétences, savoirs et savoir-faire ? Quels sont les réseaux infranationaux ou interrégionaux dont ils disposent ? Dans quelles zones se réinstallent-ils ? À quels défis de réintégration sont-ils confrontés ? Vers quelles activités économiques s'orientent-ils ? Sont-ils sensibilisés aux effets environnementaux du changement climatique ? Sont-ils disposés à s'investir (humainement-financièrement-matériellement) dans des activités respectueuses de l'environnement ou permettant de renforcer la résilience face au changement climatique ?</p>
<p>Gestion des catastrophes Votre territoire est susceptible d'être évacué suite à une catastrophe naturelle.</p>	<p>Par quelles catastrophes le territoire est-il menacé ? Quelles formes de déplacement impliquent-elles ? Quelles populations ont-été concernées ? Comment ces déplacements sont-ils gérés ? Existe-t-il un plan de contingence ? Qui en est responsable ? Quel lien avec le Plan Local de Développement ? Quel est l'impact des catastrophes sur le développement local ?</p>



Ici, reportez les questions-cadres qui vous paraissent prioritaires pour votre territoire :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.2. IDENTIFIER LES SOURCES ET LES DONNÉES DISPONIBLES

Une fois les questions-cadres identifiées, il faut être en mesure d'y apporter des réponses. Pour cela, deux manières complémentaires s'imposent : premièrement, utiliser les sources existantes et les exploiter, deuxièmement, créer les systèmes de collecte de données qui permettront de disposer d'informations fiables pour y répondre.

La revue documentaire permet à cet effet de récolter des informations sur votre collectivité en consultant des documents qui existent déjà (il peut s'agir de résumés de réunions, d'historique de la communauté, d'articles de journal, d'archives audiovisuelles, etc.). Le tableau ci-après vous permet de recenser les données existantes qui pourront appuyer votre travail d'analyse et de recueillir des données informatives sur la migration environnementale.



OUTIL 5 : TABLEAU DE RECENSEMENT DES DONNÉES EXISTANTES

Sources	Niveaux					Quelles données sont disponibles ?
	C	P	R	N	I	
Institutionnelles						
Académiques						
Organisations internationales						
Associations – ONG						
Autres (bailleurs, secteur privé, médias...)						

C = Communes ; P = Provinces ; R = Régional ; N = National ; I = International



**Suite à votre recensement, quelles sont les données
qui manquent et qui restent à collecter ?**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2.3. DÉFINIR LES MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES

Afin de recueillir les données non existantes, un large panel de méthodes de collecte de données peut être mobilisé.

Voici pour cela différentes méthodes de collecte :

- **Le focus group** : le *focus group* (ou groupe de discussion) est une technique d'entrevue qui réunit idéalement 6 à 12 personnes. Il est préférable que les participants d'un même *focus group* présentent des caractéristiques semblables, tels que leur âge, leur sexe, leur situation socioéconomique et leur langue. Les participants seront ainsi plus à l'aise pour s'exprimer ;
- **Les entretiens individuels** : il s'agit d'une rencontre, face à face ou par téléphone, au cours de laquelle un interviewer pose des questions semi-dirigées à un interviewé dans le but de connaître son expérience et son opinion sur un sujet. Une entrevue devrait durer au maximum 1 heure ;
- **Le sondage ou l'enquête** : un sondage permet de rejoindre des individus qu'on ne pourrait joindre au moyen d'une entrevue ou d'un *focus group*. C'est un outil qui permet de recueillir des faits, des opinions, des croyances ou des attitudes à travers un questionnaire standardisé organisé par question/réponse ;
- **L'observation empirique** : à travers l'observation directe sur le terrain, la méthode empirique permet de recueillir des données et des informations qu'on ne pourrait collecter par d'autres méthodes.



OUTIL 6 : TABLEAU DES MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES

Dans ce tableau, vous pouvez reporter dans la première colonne les données qui restent à collecter identifiées dans la partie précédente. Pour chaque type de données, sélectionnez les méthodes de collecte les plus pertinentes ainsi que les acteurs à associer. Cela vous permettra d'avoir une vision bien plus précise de la portée et des implications du diagnostic.

Lors de l'identification des acteurs à associer, n'oubliez pas d'être inclusif et de solliciter la participation citoyenne, en prenant en compte toutes les catégories de population, y compris les femmes, les migrants, les jeunes et les personnes vulnérables qui sont souvent les plus touchées par les changements environnementaux.

Données à produire	Méthode(s) de collecte	Auprès de qui ?
Ex. : Raisons motivant une migration saisonnière dans la région voisine	Sondage	Jeunes hommes et personnes susceptibles de participer à cette forme de mobilité

2.4. FINALISER LE PLAN DU DIAGNOSTIC

Une fois le cadre méthodologique dressé, l'élaboration du plan du diagnostic constitue la feuille de route indispensable à la mise en œuvre du diagnostic territorial intégrant le lien entre migration et changements environnementaux. En effet, l'élaboration d'un diagnostic territorial nécessite de mobiliser des moyens humains et financiers qu'il convient d'anticiper et de budgétiser.

Ainsi, les personnes ou les structures responsables de la collecte de données peuvent revêtir plusieurs formes : ressources internes, bureau d'études, experts, monde académique, étudiants, etc.

Par ailleurs, pour créer une véritable dynamique de concertation et de mobilisation à l'échelle de votre collectivité, plusieurs acteurs peuvent aussi être mobilisés et être amenés à travailler ensemble (exemple : un bureau d'étude en partenariat avec une université locale qui impliquera ses étudiants dans la réalisation des sondages).



OUTIL 7 : PLAN D'ACTION DU DIAGNOSTIC

Le plan d'action proposé ci-dessous vous permettra d'organiser au mieux votre diagnostic territorial en identifiant toutes ses implications. Idéalement, la structure de contrôle doit être constituée du mécanisme de gouvernance précédemment identifié, mais des acteurs tiers peuvent aussi être mobilisés.

Méthode(s)	Personnes ou structures responsables	Moyens humains et financiers	Délai de mise en œuvre	Structure de contrôle
Données 1 : _____				
Données 2 : _____				
Données 3 : _____				



Exemple :

Diagnostic pour l'intégration du lien entre migration, environnement et changement climatique dans la planification locale dans les communes de Mané et de Bokin

Les communes ciblées de Mané et de Bokin, situées dans les régions du Centre-Nord et du Nord, sont confrontées à un taux de chômage élevé (chez les jeunes principalement) ainsi qu'à une forte pauvreté (accentuée chez les femmes). Parallèlement, la démographie croissante rajoute une pression déjà présente sur les ressources naturelles. La conjonction de ces dynamiques, accentuée par le changement climatique, a un impact négatif à la fois sur les mouvements migratoires (comme la migration forcée et l'exode rural) et sur la gestion environnementale (comme la dégradation des terres et la conservation de l'eau).

Pour répondre aux défis complexes auxquels les communes de Mané et de Bokin font face, les politiques migratoires et environnementales doivent être élaborées conjointement. Pour cela, les deux communes ont bénéficié d'un diagnostic territorial intégrant les liens entre migration, environnement et changement climatique afin d'obtenir une base d'informations qui devrait favoriser une meilleure prise en compte du nexus dans les stratégies et politiques nationales et locales.

Sur la base des enquêtes de terrain, le diagnostic a mis en évidence les conséquences (positives et négatives) du lien entre migration, environnement et changements climatiques comme :

- le manque de population en âge de travailler entraînant un manque de dynamisme socioéconomique ;
- la dégradation du couvert végétal provoquée par la croissance démographique et les impacts environnementaux ;
- les dommages infligés à l'environnement provenant de certaines activités des émigrants tel que l'orpaillage ;
- le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) des femmes dans les villages de départ grâce aux transferts de la diaspora.

Face à ces constats, la prise en compte de la migration environnementale dans les Plans Communaux de Développement (PCD) s'est avérée une opportunité à saisir, pour renforcer la résilience des communes face aux changements environnementaux et consolider le lien entre les collectivités locales et la communauté de la diaspora.

Le diagnostic recommande pour cela la mise en place d'une stratégie de renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux sous forme de campagnes nationales de sensibilisation ou de modules de formation à l'attention des élus locaux, des services techniques et des acteurs de la société civile.

2.5. RÉALISER UN MINI-DIAGNOSTIC INTÉGRANT LE LIEN ENTRE MIGRATION, CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES DE VOTRE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Cette partie constitue un exercice pratique permettant de dresser le profil de la collectivité territoriale dans ses grandes lignes. Progressive, elle permet de définir les spécificités du territoire sur les plans généraux, environnementaux et migratoires, puis de faire le lien entre mobilité, changements environnementaux et climatiques. Elle ne remplace pas le diagnostic territorial et la finesse de ses analyses mais permet d'identifier quelques tendances générales.

2.5.1. Caractéristiques de la collectivité territoriale

La première étape consiste à identifier les spécificités de la collectivité territoriale ciblée afin de disposer d'un ensemble de données générales permettant de dresser un portrait de ses caractéristiques géographiques, démographiques, économiques et sociales.



OUTIL 8 : FICHE D'IDENTITÉ DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Remplissez cette fiche en fonction des spécificités de votre territoire.

Pays/ Département / Région	
Nombre de communes (si applicable)	
Superficie	
Nombre d'habitants	
Densité	
Profil démographique	
Niveau d'éducation	
Activités socioéconomiques principales	
Activités socioéconomiques secondaires	
Forces et opportunités de votre territoire	
Faiblesses et menaces pesant sur le développement de votre territoire	

2.5.2. Profil environnemental

L'environnement dans lequel évolue les populations influence fortement leurs modes de vie, leurs activités socioéconomiques, voire les interactions sociales et la répartition des rôles entre individus (notamment entre femmes et hommes). L'environnement, surtout quand il est affecté par des changements-climatiques ou non – peut constituer une menace pour la prospérité et les conditions de vie des habitants. La collectivité territoriale peut aussi être affectée par des phénomènes naturels susceptibles de provoquer des pertes en vies humaines, des blessures ou autres effets sanitaires, des dommages aux biens, la perte des moyens de subsistance et de services, une désorganisation de la vie sociale et économique ou une dégradation de l'environnement. Appelés « *aléas naturels* », on peut les classer selon leur temporalité :

Soudaine : les catastrophes. Elles peuvent être classifiées selon leur causalité : « naturelles » à l'exemple des tremblements de terre, des tsunamis, des inondations, des tempêtes ou des vagues de chaleur, ou « provoquées par l'homme » comme les marées noires, les feux de brousse, les pollutions liées aux accidents industriels.⁷

7 Migration, environnement et changement climatique : Manuel de formation, Guide du facilitateur (OIM)

Lente : les changements environnementaux et climatiques sont directement liés aux modifications du climat. Exemple : diminution des précipitations, variabilité du climat, hausse des températures, élévation du niveau de la mer, fonte des neiges, des glaciers. Les changements environnementaux non climatiques sont, quant à eux, liés à l'activité humaine et notamment à son utilisation non durable des ressources naturelles. Ces pratiques non durables peuvent entraîner des répercussions compromettant les moyens de subsistance des populations. Exemples : la dégradation des sols, la dégradation des écosystèmes côtiers et aquatiques, l'acidification des océans, etc.



OUTIL 9 : PROFIL ENVIRONNEMENTAL

Remplissez le tableau ci-dessous pour identifier les principales problématiques environnementales de votre collectivité territoriale afin de mieux aborder le lien entre environnement et mobilité.

Aspects environnementaux	Situation dans votre collectivité	Menaces pour votre collectivité	Opportunités pour votre collectivité
Dégradation des ressources forestières, fauniques, halieutiques, pastorales			
Ressources en eau			
Climat (pluviométrie et température)			
Pluviométrie/ sécheresse			
Sols (lessivage, pollution,...)			
Catastrophes naturelles			
...			

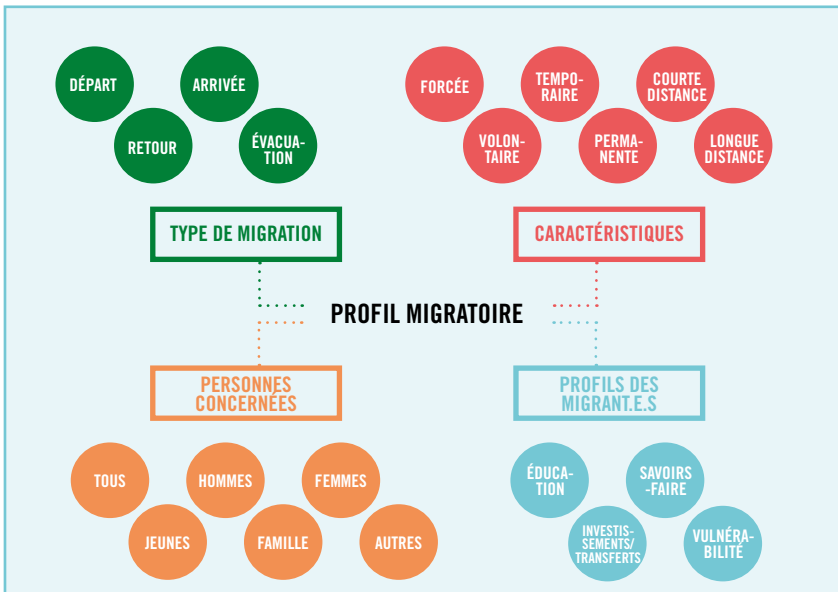
Les exemples d'aléas proposés dans le tableau doivent être complétés par d'autres problématiques propres à votre territoire. Des cases vides laissées à cet effet vous permettent de les prendre en compte.

2.5.3. Profil migratoire

Les dynamiques migratoires sont souvent influencées par des facteurs environnementaux, même si les principaux intéressés (les migrants) ne le perçoivent pas toujours et mettent en avant des raisons économiques ou autres. Pour mieux comprendre les liens entre mobilité et environnement, le diagnostic doit d'abord dresser le profil migratoire de votre collectivité territoriale.



OUTIL 10 : PROFIL MIGRATOIRE



À l'aide du schéma ci-dessous, identifiez les caractéristiques qui définissent les flux migratoires de votre territoire. Plusieurs réponses sont évidemment possibles et doivent être mises en relation avec les types de migration.

Type de migration	Caractéristiques	Personnes concernées	Profil des migrants	Motivations
Départ				
Arrivée				
Retour				
Évacuation				

2.5.4. Liens entre migration et changements environnementaux



OUTIL 11 : TABLEAU DES LIENS ENTRE MIGRATION ET CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET LEURS IMPACTS RÉCIPROQUES

Ces exemples sont donnés à titre indicatif. Entourez ceux qui correspondent à votre collectivité territoriale et complétez au besoin avec les réalités de votre territoire.

<p>Immigration Votre territoire attire de nouvelles populations.</p>	<p>Pression accrue sur les ressources naturelles disponibles</p>	<p>Abandon des pratiques agricoles traditionnelles et extensives pour faire face à la demande</p>	<p>Habitats précaires dans les zones à risque</p>	<p>Mise aux normes de systèmes d'hygiène et d'assainissement</p>	<p>Mise en place de filières économiques vertes créatrices d'emplois</p>
<p>Émigration Les habitants quittent votre territoire.</p>	<p>Diminution des terres cultivées/désertification</p>	<p>Diminution des opportunités économiques, incitant à des pratiques non respectueuses de l'environnement</p>	<p>Perte de compétences, de savoirs et de savoir-faire</p>	<p>Baisse de la pression sur les ressources naturelles</p>	<p>Mise en place de systèmes de concertation multi-acteurs pour une gestion intégrée et inclusive des ressources</p>
<p>Diaspora Votre territoire dispose d'une forte diaspora.</p>	<p>Investissements de la diaspora dans des activités économiques peu respectueuses de l'environnement</p>	<p>Besoin en ressources accru lors des retours saisonniers</p>	<p>Investissements de la diaspora dans des activités économiques peu respectueuses de l'environnement</p>	<p>Nouveaux savoirs et savoir-faire en matière de résilience</p>	<p>Possibilité d'investir dans les secteurs verts</p>
<p>Migration de retour Des migrants de retour viennent s'installer dans leur commune d'origine.</p>	<p>Pratiques nocives pour l'environnement (ex. : braconnage) en raison du manque d'opportunités économiques</p>	<p>Pression accrue sur les ressources naturelles disponibles</p>	<p>Habitats précaires dans les zones à risque</p>	<p>Nouveaux savoirs et savoir-faire en matière de résilience</p>	<p>Adoption de stratégies de réintégration prenant en compte la résilience aux changements environnementaux</p>
<p>Déplacements liés aux catastrophes naturelles</p>	<p>Abandon des zones habitées et des terres cultivées</p>	<p>Maintien des populations les plus vulnérables dans les zones à risque</p>	<p>Baisse des investissements dans les zones considérées comme à risque</p>	<p>Adoption de plans d'évacuation</p>	<p>Mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux catastrophes</p>

Risques : Aggravation de la vulnérabilité du territoire à la dégradation environnementale et aux changements climatiques.

Opportunités : Renforcement de la résilience environnementale et climatique des individus, des communautés et du territoire.



PHASE DE PLANIFICATION

L'élaboration d'un plan d'action permet d'apporter des réponses traduites en initiatives concrètes aux enjeux et aux opportunités identifiés lors du diagnostic territorial intégrant le lien entre migration et changements environnementaux.

La formulation d'un plan d'action adapté aux ressources disponibles permet de décliner des actions permettant de renforcer la résilience de la collectivité territoriale par rapport aux changements environnementaux et climatiques, dans une perspective de mobilité humaine. De fait, le plan d'action constitue le fil rouge de la mise en place d'une politique locale intégrant le lien entre migration et changements environnementaux.

Comment s'y prendre ?

La collectivité territoriale doit coordonner l'élaboration du plan d'action, en lien avec ses partenaires territoriaux et les autres échelles de gouvernance. Il est donc recommandé de poursuivre la dynamique multi-acteurs en menant des concertations inclusives pour recueillir des propositions et définir un plan d'action intégré et coordonné.

La définition du plan d'action consiste en l'adoption d'une démarche exploratoire et prospective pour construire la vision du changement souhaité. Il doit comprendre les changements intermédiaires nécessaires à l'objectif ciblé. Le plan d'action doit permettre de favoriser la cohérence de la planification avec le cadre normatif national et les besoins locaux, et d'assurer une mise en œuvre homogène grâce à l'implication des différentes parties prenantes. Il doit en outre énoncer les mesures (activités) nécessaires à la mise en place du changement voulu mais aussi préciser les modalités de mise en œuvre.



1. Identifier le changement souhaité

2. Définir les mesures adaptées

3. Élaborer un plan d'action

3.1. DÉFINIR LE CHANGEMENT SOUHAITÉ

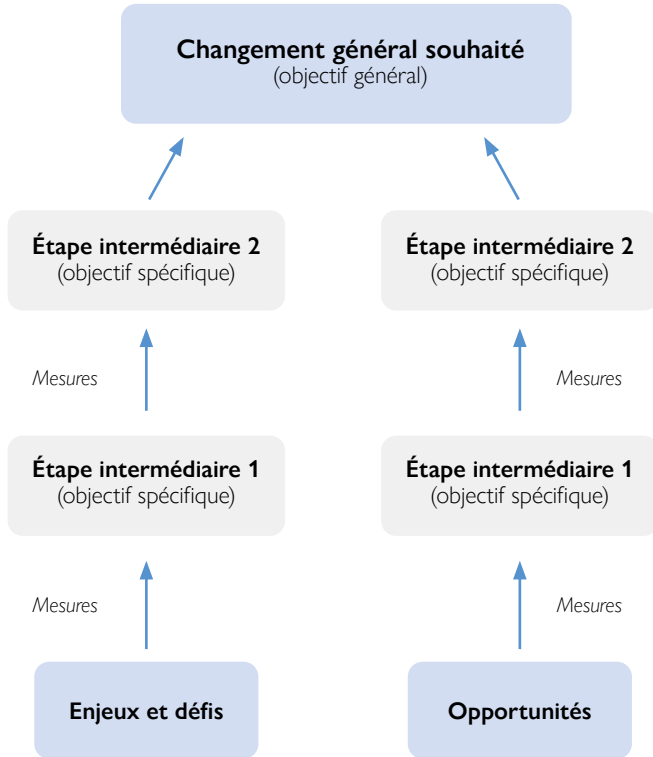
La définition de la vision de changement constitue un moment de prise de décision stratégique qui doit tenir compte des différentes stratégies des acteurs, et des dynamiques territoriales. Pour mieux appréhender ce changement, il convient de mener la réflexion par étape.

- 1/ Reporter en bas du schéma dans les encadrés « enjeux et opportunités » la situation initiale en reprenant les conclusions et les analyses du diagnostic territorial intégrant le lien entre migration et changements environnementaux ;
- 2/ Au regard de cette situation, définissez le changement général souhaité. Pour cela, posez-vous la question suivante : « À quelle situation idéale et réaliste doit mener la planification locale intégrant le lien entre migration et changements environnementaux ? » ;
- 3/ Définissez, au milieu du schéma, les étapes intermédiaires nécessaires pour la mise en place du changement souhaité.

Cette étape réflexive est importante puisqu'elle va permettre de définir les mesures nécessaires à l'atteinte du changement souhaité. N'oubliez pas que pour favoriser ce changement, il faut à la fois apporter des réponses aux défis de la collectivité territoriale mais aussi en optimiser les opportunités !

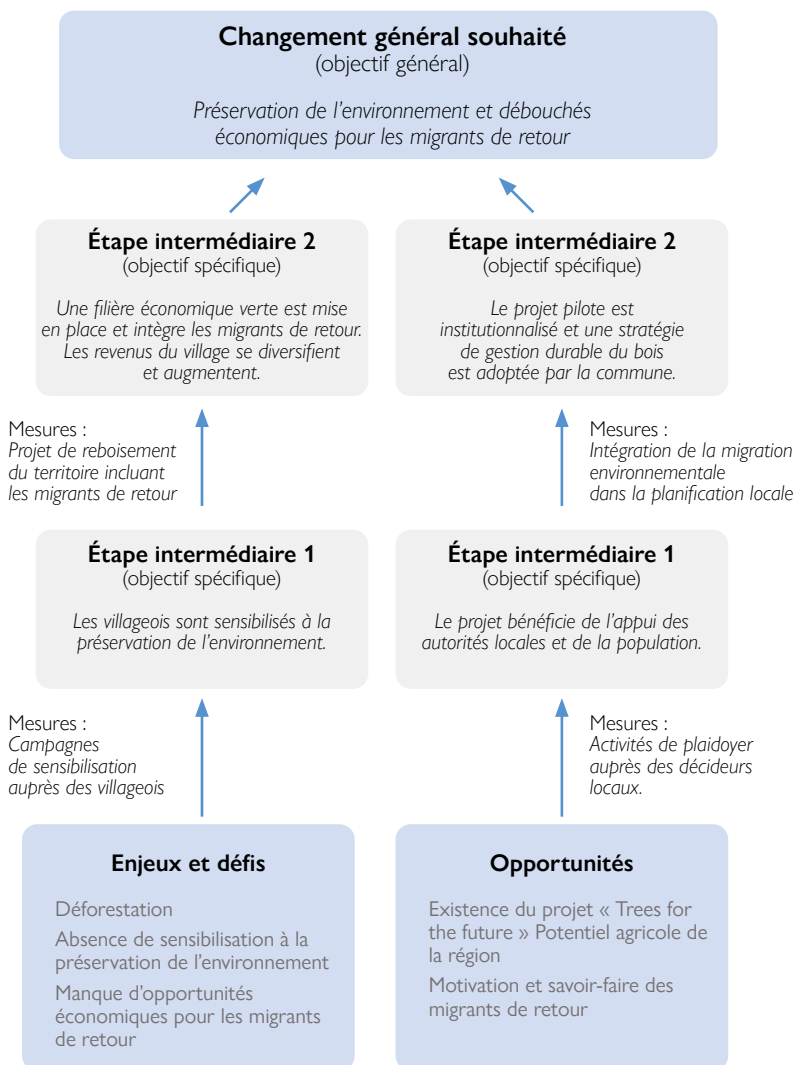


OUTIL 12 : SCHÉMA DU CHANGEMENT SOUHAITÉ





Exemple :



En savoir plus : Au Sénégal, l'association Trees for the future a mis en place un projet de renforcement des capacités des migrants de retour afin de les former à l'agroécologie. <https://trees.org>

3.2. DÉFINIR LES MESURES ADAPTÉES

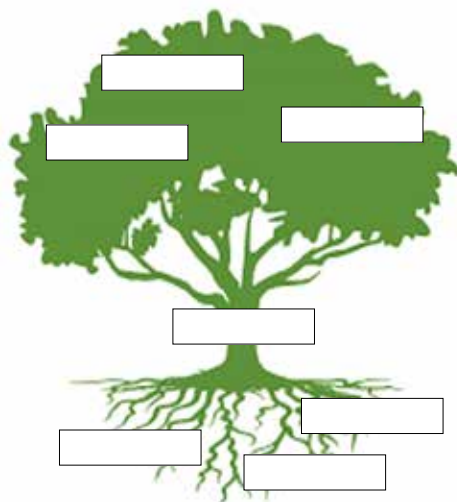
Une fois le schéma du changement identifié, il faut réfléchir aux mesures qui constitueront le moyen d'atteindre les étapes intermédiaires, représentées dans le schéma de la page précédente par des flèches. Ces mesures constituent des actions concrètes, implémentées sur le terrain et qui vont constituer la colonne vertébrale du plan d'action.



OUTIL 13 : ARBRE À SOLUTIONS

Pour identifier des mesures pertinentes, vectrices de changement, réalistes et inclusives, l'exercice de l'arbre à solutions permet d'identifier les mesures qui seront les plus appropriées pour atteindre le changement souhaité. L'arbre à solutions est un outil méthodologique simple qui permet de définir la stratégie à venir. Ce travail s'effectue en plusieurs temps.

- Énoncez clairement et précisément l'étape intermédiaire que vous souhaitez atteindre. Écrivez-la au centre du tronc de l'arbre ;
- Identifiez les activités et les mesures devant être mises en œuvre pour atteindre cette étape dans les racines. Vous pouvez vous inspirer des activités proposées dans la boîte à idées de la page suivante ;
- Identifiez ses conséquences et les résultats générés par la mise en place des mesures dans les branches ;
- Recommencer l'analyse pour chaque étape identifiée.



Résultats générés
par les mesures

Étape intermédiaire
(*objectif spécifique*)

Mesures permettant
d'atteindre l'étape



OUTIL 14 : BOÎTE À IDÉES DES MESURES INTÉGRANT LE LIEN ENTRE MIGRATION ET CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

La boîte à idées ci-dessous présente des exemples d'activités, de projets ou de mesures intégrant le lien entre migration et environnement qui peuvent vous inspirer dans la définition des mesures adaptées.

Renforcer la résilience de votre collectivité territoriale aux changements environnementaux et climatiques pour offrir aux populations des perspectives socioéconomiques et limiter les migrations irrégulières

Contribuer au plan de contingence pour être mieux préparé face aux catastrophes

Promouvoir l'économie verte à travers une politique d'incitation fiscale, notamment à destination des migrants

Mettre en place des infrastructures de protection en dur pour limiter l'érosion (digues, brise lame...)

Valoriser les techniques de constructions architecturales ancestrales et écologiques⁸

Mettre en œuvre un programme de formation des agriculteurs à l'agroécologie

Valoriser les savoirs et savoir-faire locaux

Appuyer la création d'un réseau d'experts

Mettre en place un observatoire des tendances intégrant le lien entre migration et changements environnementaux

Renforcer les stratégies durables de résilience face à l'insécurité alimentaire

Structurer des filières agricoles et des systèmes de production des ressources durables

Développer la recherche agricole

⁸ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/06/25/au-burkina-faso-l-association-la-voute-nubiennne-ressuscite-une-technique-de-construction-ancestrale-et-ecologique_6044110_3212.html

Gérer durablement les ressources naturelles pour un développement durable et inclusif, afin d'assurer l'accès équitable aux ressources, notamment en cas d'arrivée massive de nouveaux habitants (migrants, migrants de retour ou saisonniers, exode rural, etc.)

Installer des systèmes de gestion et de consommation durable de l'eau
Installer des systèmes de récupération des eaux de pluie
Reconstituer, renforcer et suivre l'écosystème local
Créer des zones écologiques protégées
Appuyer les filières agricoles basées sur la gestion durable des ressources
Promouvoir l'utilisation d'énergies alternatives et propres (biocombustible, etc.)
Mettre en place des programmes de reconversion
Institutionnaliser des espaces de dialogue participatifs pour gérer l'utilisation des ressources naturelles limitées
Orienter les migrants vers l'économie verte

Mobiliser la diaspora et les migrants de retour afin d'utiliser leurs savoirs, leurs savoir-faire et leurs capacités de financement au service de la résilience climatique et de la lutte contre la dégradation environnementale

Cartographier la diaspora et ses réseaux de compétences
Élaborer des programmes de transfert des compétences
Recenser les savoirs et savoir-faire des migrants en matière d'adaptation aux changements environnementaux
Favoriser les investissements de la diaspora dans l'économie verte à travers des dispositifs d'incitation fiscale
Impliquer la diaspora dans des projets de rénovation de structures de gestion des ressources naturelles
Mobiliser la diaspora à travers des activités de sensibilisation aux impacts des changements environnementaux de leur commune d'origine
Initier des actions de coopération décentralisée portant sur les liens entre migration et changements environnementaux entre leurs collectivités d'accueil et d'origine

3.3. ÉTABLIR UN PLAN D'ACTION

Pour détenir une vision claire des mesures à réaliser, des moyens humains à mobiliser, des ressources nécessaires à la mise en œuvre et des délais à respecter, l'élaboration d'un plan d'action constitue un outil qui permet de guider l'action locale et de réaliser son suivi.



OUTIL 15 : PLAN D'ACTION

En vous basant sur l'arbre à solutions, remplissez le plan d'action ci-dessous en précisant les ressources, les responsables, les partenaires de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel.

Objectif général :					
Mesures	Résultat attendu	Ressources à mobiliser	Structures responsables	Partenaires clés	Calendrier
Objectif spécifique 1 :					
Objectif spécifique 2 :					



Exemple :

Objectif général : Faire face à l'afflux de nouvelles populations en assurant un accès équitable à l'alimentation et aux débouchés économiques					
Mesures	Résultats attendus	Ressources à mobiliser	Structures responsables	Partenaires clés	Calendrier
Objectif spécifique 1 : Assurer une production alimentaire suffisante pour l'ensemble de la population en limitant les exportations					
Réalisation d'une étude de marché pour mener une initiative de diversification des produits cultivés pour faire face à la demande	Une étude de marché permet d'identifier des opportunités de diversification agricole	Cabinet d'experts	Équipe de gouvernance multi-acteurs de la commune	Groupements de producteurs et associations de consommateurs	6 mois
Mise en place de circuits de distribution en circuit court	Un système de distribution est mis en place, limitant les intermédiaires et proposant des prix avantageux	Spécialistes	Département agricole de la commune Délégation régionale du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Groupements de producteurs et associations de consommateurs	18 mois
Objectif spécifique 2 : Préserver la fertilité des sols et le rendement des cultures tout en offrant des opportunités économiques aux nouveaux habitants					
Formation des agriculteurs et de migrants de retour aux techniques d'agroécologie	Les rendements sont augmentés tout en préservant l'environnement et en enrichissant les sols	Formateurs	Association de promotion des techniques agroécologiques	Fermes pilotes	24 mois
Mise en culture de parcelles en friche agricole par des migrants de retour	+20% des parcelles sont cultivées, les migrants de retour et les nouveaux arrivants disposent d'opportunités pour se lancer dans une activité agricole	Humaines	Délégation régionale de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles	Associations locales	12 mois

En savoir plus : La création du centre agroécologique de Soala a permis de créer un cadre d'apprentissage pour la population locale.
<http://www.bioprotect-b.com/index.html>



DÉVELOPPER UN SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION

La mise en place d'une stratégie locale intégrant le lien entre migration et changements environnementaux doit s'accompagner d'un système performant permettant d'apprécier son degré de mise en œuvre, de mesurer son efficacité, d'identifier la durabilité des actions entreprises et surtout de voir si celles-ci sont bien en cohérence avec les réalités locales et les évolutions du territoire. C'est pourquoi l'élaboration d'un système de suivi-évaluation de la politique locale intégrant le lien entre migration et changements environnementaux constitue une étape importante, qui permet aux collectivités territoriales d'apprécier l'efficacité de leur action et l'impact de la planification locale intégrant le lien entre migration et changements environnementaux sur le développement de leur collectivité territoriale.

Le suivi-évaluation aide à vérifier en permanence le niveau de réalisation des objectifs et des résultats, à engager les mesures correctives si nécessaire, à identifier de possibles actions futures et à renforcer la transparence de la planification locale vis-à-vis des populations. En valorisant les impacts positifs et les réussites, il ouvre la voie aux dynamiques de capitalisation, qui formalisent les expériences en connaissances partageables. Le suivi-évaluation peut alors promouvoir les expériences pilotes, valoriser l'engagement de la collectivité territoriale et permet de répliquer l'expérience à d'autres contextes ou sur d'autres thématiques.

Il convient donc de distinguer :

- **le suivi** : processus continu de collecte et d'analyse de données qui permet de suivre l'évolution d'une situation ;
- **l'évaluation** : instrument de pilotage qui aide à vérifier à un moment précis le niveau de réalisation des objectifs et l'atteinte des résultats ;
- **le système de suivi-évaluation** : le cadre de mise en œuvre.

Le système de suivi-évaluation est donc avant tout un outil d'apprentissage et d'aide à la décision. Il permet en effet de collecter l'information pour identifier les facteurs de succès à consolider, et les obstacles et causes des freins à surmonter.

Comment s'y prendre ?

En premier lieu, il est essentiel de définir quels aspects doivent être suivis et évalués, afin de cadrer le système de suivi-évaluation. Les besoins d'informations doivent en ce sens répondre aux mesures du plan d'action et être adaptés au contexte territorial. Une fois l'orientation définie, l'identification des bons instruments de mesure permet de disposer d'indicateurs pouvant être renseignés et apportant des informations pertinentes. Enfin, la définition d'un plan de suivi-évaluation permet de clarifier la mise en œuvre du suivi, notamment en attribuant les responsabilités, en déterminant les sources et la fréquence de collecte.



1. Cadrer la démarche

2. Identifier les bons indicateurs

3. Élaborer un système de suivi-évaluation

4.1. CADRER LA DÉMARCHE

Le système de suivi-évaluation permet donc de vérifier que la planification locale intégrant le lien entre migration et changements environnementaux est appliquée de manière effective et efficace, et d'ajuster les actions au plus près des besoins de la collectivité territoriale et de sa population, en veillant à ce que les mesures engagées soient toujours pertinentes par rapport au contexte.

Les utilités du suivi-évaluation sont donc nombreuses et varient selon les types d'acteurs.

Pourquoi évaluer ?	Pour qui évaluer ?
Produire de la connaissance	Acteurs locaux, population locale Autorités locales et nationales Société civile, monde académique
Élaborer des politiques publiques	Décideurs politiques
Aide à la prise de décision	
Évaluer, ajuster, réorienter les politiques publiques	
Élaborer des chartes communales	Communes
Fournir des services adaptés	Autorités, société civile, décideurs politiques
Améliorer l'intégration des migrants (définir des dispositifs adaptés)	Société civile, service public, migrants
Créer des convergences et des synergies pour améliorer l'action et mutualiser les compétences	Tous les acteurs
Assurer la redevabilité face aux citoyens	Autorités publiques/citoyens
Mesurer le changement et les progrès accomplis	Décideurs politiques et acteurs intégrant le lien entre migration et changements environnementaux

Pour définir les instruments de mesure adaptés, il convient d'abord de savoir ce que l'on souhaite mesurer. L'analyse peut porter sur différents critères en fonction des informations dont les acteurs territoriaux souhaitent disposer sur leur planification locale intégrant le lien entre migration et changements environnementaux. Cela peut recouvrir :

- la pertinence du plan d'action ;
- la cohérence des mesures avec les besoins ;
- l'adhésion des différentes parties prenantes ;
- le degré de mise en œuvre et d'atteinte des objectifs ;
- la durabilité des mesures ;
- la prise en compte du genre et des catégories les plus vulnérables ;
- etc.



Reportez ici les aspects de la planification locale que vous souhaitez mesurer.

.....

.....

.....

.....

.....

4.2. DÉFINIR LES INDICATEURS PERTINENTS

Qu'est-ce qu'un indicateur ?

Les indicateurs sont des instruments de mesure qui permettent de mieux comprendre dans quelle mesure la planification locale a été mise en œuvre et quels résultats elle a produit. Un indicateur est une grandeur spécifique observable et mesurable qui permet d'apprécier les changements obtenus ou les progrès accomplis. Il permet de savoir si et dans quelle mesure un changement quantitatif ou qualitatif prévu s'est produit. Les indicateurs peuvent être quantitatifs (porter sur des chiffres, des statistiques) ou qualitatifs (porter sur des opinions, des sentiments, des émotions). La mobilité étant une activité humaine très souvent basée sur des perceptions (volonté d'améliorer son cadre de vie, sentiment d'insécurité ou autre), il convient dans le cadre intégrant le lien entre migration et changements environnementaux de croiser les aspects quantitatifs et qualitatifs.

Comment élaborer des indicateurs ?

Nous allons ici nous concentrer sur le suivi-évaluation de la mise en œuvre des mesures et de leurs effets. Pour cela, la définition d'indicateurs pertinents et fiables est nécessaire. Lors de la formulation des indicateurs, il convient de tenir compte des critères de qualité suivants :

- les indicateurs doivent être objectivement vérifiables ;
- les indicateurs font référence aux résultats seulement : ils décrivent ce qui est atteint et non pas comment cela a été atteint ;
- les indicateurs doivent s'accompagner d'une valeur initiale vérifiable (valeur de référence), ainsi que d'une valeur cible (objectif souhaité).

Concernant les mesures, les indicateurs peuvent permettre de mesurer :

- le degré de mise en œuvre des actions : **indicateurs d'activité** ;
- le produit des actions : **indicateurs de réalisation** ;
- les résultats directs générés par l'action : **indicateurs de résultat** ;
- les effets des actions au-delà des résultats attendus : **indicateurs d'impact**.

Pour être signifiants, les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, se focaliser sur le résultat et non sur la réalisation de l'activité ou le produit de celle-ci. Ainsi, ils permettent d'évaluer si les mesures mises en œuvre ont eu l'effet escompté. Cette approche peut être appelée « Gestion axée sur les résultats ».

N'oubliez jamais de fournir des données désagrégées selon le genre ou selon différentes catégories de population afin de pouvoir mesurer les effets des mesures selon que l'on soit femme, homme, jeune, vulnérable. Cette attention doit aussi permettre de s'assurer que les mesures adoptées ne créent ou ne renforcent pas d'éventuelles inégalités entre catégories de population.



OUTIL 16 : BOÎTE À IDÉES DES INDICATEURS PERMETTANT DE MESURER LE LIEN ENTRE MIGRATION ET CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Gouvernance	Nombre (ou pourcentage) de plans de développement urbain tenant compte de la mobilité environnementale
	Nombre de plans locaux de développement intégrant la migration environnementale
	Nombre d'initiatives permettant de renforcer la résilience aux changements environnementaux
	Différences d'accès aux mesures de réduction des risques de catastrophe pour les ménages
Profils migratoire et environnemental	Évolution du solde migratoire de la commune
	Nombre d'emplois verts existant dans la région

Émigration	Évolution de l'exposition aux risques du fait de la migration
	Pourcentage des ménages utilisant la migration pour diversifier leurs revenus
	% des migrants identifiant les changements environnementaux et climatiques comme raison de leur départ
	Nombre de filières agricoles durables mises en place
	Perception du risque environnemental selon les catégories de population
	% de ménages se sentant menacés par les changements climatiques et environnementaux
	% de l'utilisation des rapatriements de fonds pour améliorer la résilience sociale face aux changements climatiques
Immigration	% d'augmentation de la population totale
	Nombre d'initiatives permettant de favoriser les échanges de savoir-faire portant sur la résilience au changement climatique entre migrants et communauté d'accueil
	% d'augmentation des parcelles agricoles pour faire face à la demande alimentaire
	Nombre de structures représentant les migrants (associations, conseils, etc.)
	% de migration saisonnière par rapport à la population migrante
Diaspora	% d'investissements dans les filières durables issus de la diaspora
	Nombre d'activités de sensibilisation aux changements environnementaux menés auprès de la diaspora
	Nombre d'initiatives favorisant la résilience aux changements environnementaux portées ou associant la diaspora
Migrants de retour	% de migrants de retour employés dans les nouvelles filières durables
	Nombre de migrants de retour formés à l'agroécologie (ou aux métiers verts)
Gestion des catastrophes	Existence d'un plan de contingence
	Pourcentage de la population à risque prise en compte par le plan de contingence
	Nombre de personnes déplacées par des catastrophes pour 100 000 habitants exposés aux risques sur une période de 12 mois, ventilé par sexe et par âge

Une fois vos propres indicateurs identifiés, vous pouvez les reporter dans le tableau ci-dessous, en les positionnant en face des mesures ou objectifs qu'ils renseignent.

Objectif général :	
Objectif spécifique 1 :	Indicateur d'impact :
Mesure 1.1 :	Indicateur de résultat :
Mesure 1.2 :	Indicateur de résultat :
Objectif spécifique 2 :	Indicateur d'impact :
Mesure 2.1 :	Indicateur de résultat :
Mesure 2.2 :	Indicateur de résultat :



Exemple :

Objectif général : Optimiser la migration environnementale pour renforcer la résilience de la collectivité territoriale aux changements environnementaux et climatiques	
Objectif spécifique 1 : Intégrer la migration environnementale dans la planification locale	Indicateur d'impact : Nombre d'initiatives intégrant la migration environnementale portées par la collectivité
Mesure 1.1 : Formation de 50 décideurs territoriaux intégrant le lien entre migration et changements environnementaux	Indicateur de réalisation : Nombre de personnes formées (H/F) Indicateur de résultat : Nombre de personnes ayant déclaré avoir amélioré ses connaissances (H/F)
Mesure 1.2 : Appuyer techniquement la collectivité dans l'intégration effective de la migration environnementale dans le plan de développement communal	Indicateur de réalisation : Nombre de séances de travail tenues avec la collectivité Indicateur de résultat : Le plan de développement communal aborde la problématique de la migration environnementale et propose plusieurs pistes stratégiques

<p>Objectif spécifique 2 : Renforcer les opportunités économiques en renforçant les filières vertes</p>	<p>Indicateur d'impact : % d'augmentation des emplois verts (y compris agro agriculture) sur la commune</p>
<p>Mesure 2.1 : Soutien à 20 jeunes agriculteurs réalisant chaque année une migration saisonnière dans la transformation vers l'agroécologie</p>	<p>Indicateur de réalisation : Nombre d'agriculteurs formés (H/F) Nombre de bourses octroyées (H/F)</p> <p>Indicateur de résultat : % des parcelles agricoles cultivées de manière agroécologique sur la commune</p>
<p>Mesure 2.2 : Mise en place d'une plateforme de mise en relation entre migrants et recruteurs dans les filières vertes</p>	<p>Indicateur de réalisation : Nombre de sessions de sensibilisation (H/F) Nombre de migrants ayant candidaté à des emplois verts (H/F)</p> <p>Indicateur de résultat : Nombre de migrants ayant été recrutés pour des emplois verts (H/F)</p>

4.3. ÉLABORER UN PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION

Le plan de suivi-évaluation permet de déterminer clairement la manière de renseigner les indicateurs identifiés en mentionnant les sources et méthodes de collecte, la fréquence du renseignement et la personne ou la structure responsable.

Ainsi, le plan permet de guider la mise en œuvre du suivi-évaluation.



OUTIL 17 : PLAN DE SUIVI-ÉVALUATION

Indicateur	Valeur de départ	Valeur cible	Valeur obtenue	Sources et outils de collecte	Fréquence de collecte	Responsables

Pourquoi définir un système de suivi-évaluation de manière participative ?

La définition de ce système de suivi-évaluation est évidemment plus pertinente quand elle est le fruit d'une réflexion collective. Associer les migrants et les partenaires territoriaux, dont le monde académique, favorise l'appropriation du système de suivi par tous et facilite le renseignement des indicateurs grâce à une plus grande mobilisation. Cela permet également de vérifier la faisabilité de son opérationnalisation, notamment au niveau de la collecte de données, pour savoir si toutes sont disponibles et accessibles.

Comment utiliser le système de suivi-évaluation ?

Une fois les indicateurs renseignés, il convient de les analyser pour répondre aux questions-cadres identifiées. Afin d'utiliser le système de suivi-évaluation comme un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision, cette analyse des données doit idéalement être menée au moins deux fois par an. On peut faire appel à une ressource externe pour la réaliser. Cela permettra d'avoir un point de vue neutre et objectif sur l'avancée du projet. Néanmoins, cet exercice d'analyse prend tout son sens lorsqu'on mobilise les membres de l'équipe, ce qui engendre une meilleure appropriation du projet et une implication renforcée.



Exemple :

Indicateur	Valeur de départ	Valeur cible	Valeur obtenue	Sources et outils de collecte	Fréquence de collecte	Responsables de la collecte
Objectif spécifique 1 : Intégrer le lien entre migration et environnement dans la planification locale						
Impact : Nombre d'initiatives intégrant la migration environnementale portées par la collectivité	0	3		Rapport annuel	1/an	Cabinet du maire
Mesure 1.1 : Intégrer le lien entre migration et environnement dans la planification locale						
Indicateur de réalisation : Nombre de personnes formées (F/H)	0	50		Comptes rendus et liste de formation	2/an	Prestataire en charge de l'activité
Indicateur de résultat : Nombre de personnes ayant déclaré avoir amélioré ses connaissances (F/H)	-	70%		Comptes rendus de formation et enquête de satisfaction	2/an	Prestataire en charge de l'activité
Mesure 1.2 : Appuyer techniquement la collectivité dans l'intégration effective du lien entre migration et environnement dans le Plan Communal de Développement						
Indicateur de réalisation : Nombre de séances de travail tenues avec la collectivité	0	5		Comptes rendus de travail	1/an	Cabinet d'expertise
Indicateur de résultat : Le plan de développement communal aborde la problématique de la migration environnementale et propose plusieurs pistes stratégiques	Non	Oui		PCD	1/an	Commune

Objectif spécifique 2 : Renforcer les opportunités économiques en renforçant les filières vertes					
Impact : % d'augmentation des emplois verts (y compris agro agriculture) sur la commune	+ 20%		Rapport économique	1/an	Cabinet d'expertise
Mesure 2.1 : Soutien à 20 jeunes agriculteurs réalisant chaque année une migration saisonnière dans la transformation vers l'agroécologie					
Indicateur de réalisation :			Rapport de formation		Prestataire en charge de l'activité
Nombre d'agriculteurs formés (H/F)	0	20	Rapport du Comité de sélection des bourses	1/an	
Nombre de bourses octroyées (H/F)	0	10			
Indicateur de résultat : % des parcelles agricoles cultivées de manière agroécologique sur la commune	5%	15%	Rapport économique	1/an	Cabinet d'expertise
Mesure 2.2 : Mise en place d'une plateforme de mise en relation entre migrants et recruteurs dans les filières vertes					
Indicateur de réalisation :			Rapport d'activités		Prestataire en charge de l'activité
Nombre de sessions de sensibilisation (H/F)	0	10	Données de la plateforme	1/6 mois	
Nombre de migrants ayant candidaté à des emplois verts (H/F)	0	45			
Indicateur de résultat :			Rapport économique	1/an	Cabinet d'expertise
Nombre de migrants ayant été recrutés pour des emplois verts (H/F)	0	25			



**EN ROUTE POUR
LA VALIDATION DE
LA PLANIFICATION**

Votre planification est à ce niveau pratiquement fin prête à être soumise aux instances décisionnelles, qui doivent la valider, lui octroyer un budget et permettre sa mise en œuvre. Avant son adoption par le Conseil municipal, le PCD doit être validé par un Comité technique composé des services techniques de l'État (économie et planification, agriculture, élevage, environnement...), des ONG, des projets et programmes intervenant dans la commune. Il a pour mission de valider les rapports définitifs du diagnostic et du Plan Communal de Développement tout en assurant la cohérence du plan avec les politiques publiques. Elle doit enfin obtenir l'autorisation de mise en œuvre par l'autorité de tutelle, c'est-à-dire le Haut-commissaire de province.

Avant de finaliser votre proposition, une série de questions sous forme de checklist vous permettra de vérifier que votre proposition de planification a bien pris en compte toutes les composantes de la population, et notamment les femmes.

Toutes les personnes ne sont pas égales face aux conséquences des changements environnementaux et climatiques. Selon la répartition des activités entre hommes, femmes et autres catégories de population dans une société, certains peuvent être plus affectés que d'autres. De manière générale, les populations qui sont susceptibles d'être les plus impactées sont celles qui présentent, à l'origine, une plus grande vulnérabilité. De même, la migration est un phénomène qui dépend beaucoup du genre (relations sociales entre femmes et hommes). Les raisons provoquant la mobilité et l'expérience migratoire ne sont pas forcément les mêmes selon que l'on soit un homme ou une femme. Il en va de même pour d'autres catégories de population dont les besoins ne sont pas toujours pris en compte.

Afin que les mesures identifiées puissent bénéficier à toutes et à tous, et qu'elles ne contribuent pas à creuser davantage les inégalités existantes ou à en créer de nouvelles, la prise en compte du genre dans la planification locale constitue donc une approche incontournable, gage d'efficacité et de développement durable.



OUTIL 18 : LISTE DE CONTRÔLE GENDRE ET INCLUSIVITÉ

Pour appuyer cette analyse genre, la liste ci-dessous permet de vérifier l'effectivité de la prise en compte de la dimension de genre tout au long du processus :

Niveau d'expertise interne

- ✓ Comment organise-t-on la gestion des questions de genre et d'inclusivité au sein de la collectivité ?
- ✓ Quel degré de formation et de suivi le personnel de l'unité a-t-il reçu sur le genre et la participation citoyenne, y compris des migrants et de la diaspora, et à quel niveau (basique, sensibilisation, planification, formation de formateurs, etc.) ?
- ✓ Dispose-t-on de suffisamment d'experts ou de référents pour assurer la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre et d'un aspect inclusif ?

Analyse genre et inclusivité

- ✓ Est-ce qu'une analyse a été faite sur l'impact différencié des enjeux de la problématique intégrant le lien entre migration et changements environnementaux sur les hommes et les femmes, les garçons et les filles, les migrants et les communautés d'accueil, et plus généralement sur les différentes catégories de population ?
- ✓ Les femmes, les hommes, les migrants, la diaspora et les représentants des catégories vulnérables et/ou marginalisées ont-ils été représentés lors de la collecte de données et des consultations organisées ?

Élaboration d'un plan d'action

- ✓ Est-ce que hommes et femmes, garçons et filles, migrants et diaspora, et catégories vulnérables aux risques intégrant le lien entre migration et changements environnementaux ont été consultés sur les possibles réponses aux problèmes identifiés ?
- ✓ Dans quelle mesure les initiatives identifiées impactent les relations entre hommes et femmes ? Ont-elles un effet sur la réduction des inégalités de genre ou au contraire risquent-elles de creuser les inégalités existantes ?

- ✓ Dans quelle mesure la planification permet-elle de renforcer le vivre-ensemble et l'interconnaissance entre populations d'origine et diaspora, ou entre communautés d'accueil et migrants ?
- ✓ Dans quelle mesure les initiatives identifiées ont un effet sur les inégalités entre catégories de population ? Permettent-elles de réduire l'exposition aux risques intégrant le lien entre migration et changements environnementaux des plus vulnérables, notamment des migrants ou des volontaires au départ ? Des mesures spécifiques permettant de réduire les inégalités ont-elles été identifiées ?
- ✓ La planification comporte-t-elle une stratégie d'intégration de la dimension de genre ?

Suivi-évaluation sensible au genre

- ✓ Collecte-t-on et utilise-t-on systématiquement des données ventilées par sexe ou par catégorie de population pour la planification et la rédaction de rapports ?
- ✓ Les objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes et entre catégories de population sont-ils formulés et traduits en indicateurs ?
- ✓ Les femmes, les migrants ou les volontaires au départ, les jeunes et les personnes vulnérables et/ou marginalisées sont-ils associés aux actions de restitution et de concertation ?

Choix des structures partenaires

- ✓ Les structures partenaires sélectionnées disposent-elles de compétences dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes, dans la réduction des inégalités ou la promotion du vivre-ensemble ? Si non, pourquoi ont-elles été sélectionnées ?
- ✓ Quelles plus-values les partenaires peuvent-ils apporter dans la lutte contre les inégalités face aux risques migratoires et environnementaux ?

CONCLUSION

À l'heure où les engagements des États apparaissent encore trop faibles à l'échelle mondiale pour répondre à l'urgence climatique, les collectivités territoriales doivent se positionner comme acteurs majeurs de la résilience face aux bouleversements du climat et à la dégradation des écosystèmes qui menacent directement les conditions de vie de leurs habitants.

Pour cela, ils peuvent compter sur les forces vives et diversifiées qui les composent. Leur capital humain riche, innovant et engagé pour la mise en place d'initiatives pilotes constitue un atout pour mener des initiatives renforçant la résilience aux risques environnementaux et climatiques, favorisant ainsi la mise en place d'un développement local et inclusif.

Tout au long de ce guide, les collectivités territoriales qui souhaitent s'impliquer dans une politique locale en matière de migration, environnement et changement climatique ont pu trouver un accompagnement et un outil d'aide à la décision qui leur permet de réfléchir, de définir et de proposer un plan d'action intégrant le lien entre migration et changements environnementaux et climatiques à soumettre aux autorités décisionnelles.

Pour les collectivités territoriales qui se seraient déjà engagées dans cette voie, une capitalisation de leur expérience est désormais nécessaire afin de valoriser leurs initiatives et de partager avec d'autres collectivités territoriales leurs actions pilotes, les leçons apprises, les contraintes rencontrées mais aussi les opportunités qu'elles ont maximisées. Pour cela, un travail de modélisation de leurs expériences permet d'ouvrir la voie à des échanges de bonnes pratiques et, éventuellement, à la réplique de leurs actions.

Face aux enjeux de plus en plus significatifs de l'impact des changements environnementaux et climatiques sur les sociétés humaines et leurs stratégies de mobilité, il est urgent de communiquer largement sur les effets positifs d'une planification locale intégrant le lien entre migration et changements environnementaux sur le développement local.

Enfin, il apparaît particulièrement important pour les collectivités territoriales de se structurer en réseau et en partenariat, que ce soit aux niveaux local, régional, national ou international. La coopération décentralisée offre à ce titre un cadre de concertation permettant de faciliter l'échange de savoir-faire techniques, mais aussi la mutualisation des ressources et la mise à disposition d'un éventail de pratiques qui permettent à la fois d'inspirer l'action locale mais aussi de revitaliser l'attractivité de sa collectivité territoriale.

ANNEXES

Glossaire Migration

Les termes des glossaires sont soulignés en gras et vert foncé lors de leur première apparition dans le texte du guide.

- **La migration** peut être définie comme le déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit dans un pays entre deux lieux situés sur son territoire. La notion de migration englobe tous les types de mouvements de population impliquant un changement du lieu de résidence habituelle, quelles que soient leur cause, leur composition, leur durée, incluant ainsi notamment les mouvements des travailleurs, des réfugiés, des personnes déplacées ou déracinées.

Les « migrants » constituent, quant à eux, un groupe de **populations hétérogènes** et recouvrant plusieurs réalités. On peut distinguer, entre autres, les catégories suivantes :

- **Migrant** : Au niveau international, il n'existe pas de définition universellement acceptée du terme « migrant ». Ce terme s'applique habituellement lorsque la décision d'émigrer est prise librement par l'individu concerné, pour des raisons « de convenance personnelle » et sans intervention d'un facteur contraignant externe. Ce terme s'applique donc aux personnes se déplaçant vers un autre pays ou une autre région aux fins d'améliorer leurs conditions matérielles et sociales, leurs perspectives d'avenir ou celles de leur famille ;
- **Migrants environnementaux et climatiques** : Les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent. Le terme changements environnementaux englobe tout à la fois la dégradation de l'environnement et les changements climatiques ;
- **Migrant de retour** : Personne revenant à son lieu de départ – pays d'origine ou lieu de résidence habituelle – généralement après un séjour d'une année au moins à l'étranger ;
- **Migrant économique** : Migrant quittant son pays d'origine pour s'installer sur le territoire d'un État étranger afin d'améliorer ses conditions d'existence ;

- **Réfugié** : Personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels évènements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner » (convention relative au statut des réfugiés, 1951, art 1^{er} a. §2).
- **Diaspora** : Personnes ou réseaux, associations et communautés qui ont quitté leur pays d'origine et qui maintiennent des liens avec leurs patries.
- **Migration forcée** : Mouvement non volontaire de personnes causé par des menaces contre leur propre vie et leurs moyens de subsistance, qu'elles résultent de catastrophes naturelles ou de l'action de l'homme.
- **Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays** : Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'Homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État » (Nations Unies, 1998 : 6).

Glossaire Environnement

- **Aléa naturel** : Processus ou phénomène naturel susceptible de provoquer des pertes en vies humaines, des blessures ou autres effets sanitaires, des dommages aux biens, la perte de moyens de subsistance et de services, une désorganisation de la vie sociale et économique ou une dégradation de l'environnement (SIPC, 2009).
- **Catastrophe** : Grave perturbation du fonctionnement d'une communauté ou d'une société causant des pertes et ayant des effets importants sur les plans humain, matériel, économique et environnemental, que la communauté ou la société en question ne peut surmonter avec ses ressources propres (SIPC, 2009).
- **Changement climatique** : « Changements qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables » (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 1992, article 1^{er}).

- **Changements environnementaux** : Modifications à grande échelle de l'environnement physique et biogéochimique dues à des causes naturelles ou influencées par des activités humaines (y compris les accidents industriels), ou provoquées par des phénomènes à apparition subite ou à évolution lente (Foresight, 2011 : 50).
- **Évènement climatique extrême / Événement météorologique extrême / Phénomène climatique extrême** :
 - Un événement météorologique extrême va généralement de pair avec une situation météorologique fluctuante, c'est-à-dire qu'il se situe sur une échelle de temps allant de moins d'un jour à quelques semaines (GIEC, 2012a : 117) ;
 - Un extrême climatique se produit sur une échelle de temps plus longue. Il peut s'agir de l'accumulation de plusieurs phénomènes météorologiques (extrêmes ou non) (par exemple, le cumul, durant une saison, de journées à pluviométrie modérée, inférieure à la moyenne, qui se traduit par des précipitations cumulées inférieures à la moyenne et par une situation de sécheresse) (GIEC, 2012a : 117) ;
 - Par souci de simplicité, l'on emploiera le terme « extrême climatique » pour désigner tout à la fois les événements météorologiques extrêmes et les extrêmes climatiques (GIEC, 2012a : 557). Lorsque des conditions météorologiques extrêmes se prolongent pendant un certain temps, l'espace d'une saison par exemple, elles peuvent être considérées comme un phénomène climatique extrême, en particulier si elles correspondent à une moyenne ou à un total en lui-même extrême (ex. : une sécheresse ou de fortes pluies pendant toute une saison). [Glossaire GIEC, AR4 WGII, 2007].
- **Environnement** : L'ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques naturels ou artificiels, et des facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels qui ont un effet sur le processus de maintien de la vie, la transformation et le développement du milieu, les ressources naturelles ou non et les activités humaines (Loi n°006-2013/an du 02/04/2013 portant de l'environnement au Burkina Faso).
- **Résilience** : Capacité d'un système et des éléments qui le composent d'anticiper, d'absorber, de prendre en compte ou de se relever des effets d'un événement dangereux avec efficacité et en temps voulu, notamment en préservant, en rétablissant ou en améliorant ses structures de base et ses fonctions essentielles (GIEC, 2012a : 5).

- **Vulnérabilité** : Propension ou prédisposition à subir des effets néfastes. La vulnérabilité recouvre divers concepts, dont la sensibilité aux préjudices et l'incapacité d'y réagir et de s'adapter (*GIEC, 2013 : 28*).
- **Consommation et production durables** : La production et l'utilisation des biens et services répondant aux besoins essentiels et contribuant à améliorer la qualité de vie, tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles, des matières toxiques et les émissions de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie, de façon à ne pas mettre en danger les besoins des générations futures » (*Ministre norvégien de l'Environnement, Symposium d'Oslo, 1994*).
- **Économie verte** : Le PNUE définit l'économie verte comme une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. « Comme la croissance repose sur les ressources naturelles, il n'y aura pas de croissance inclusive si l'économie n'est pas verte », Revue du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) 2010.

Glossaire Genre

- **Genre**⁹ : Les rôles et relations socialement établis, les traits de personnalités, les attitudes, les comportements, les valeurs, le pouvoir relatif et l'influence que la société assigne aux deux sexes sur une base différentielle. Le genre est relationnel et ne fait pas seulement référence aux femmes ou aux hommes mais aussi aux relations entre eux. Bien que les termes genre et sexe soient souvent utilisés de façon interchangeable, ils ont des connotations légèrement différentes ; le sexe a tendance à faire référence aux différences biologiques, tandis que le genre renvoie le plus souvent aux différences culturelles et sociales et englobe parfois un plus large éventail d'identités que le binaire masculin et féminin.
- **Égalité des sexes**¹⁰ : L'égalité des sexes va de pair avec le concept selon lequel tous les êtres humains, les femmes comme les hommes, sont libres de développer leurs capacités personnelles et de faire des choix sans être soumis à des limites posées par les stéréotypes, par les rôles rigides assignés aux deux sexes ou par les préjugés. L'égalité des sexes signifie que les comportements, les aspirations et les besoins différents des femmes et des hommes sont pris en compte, valorisés et favorisés de manière égale.

9 Groupe des Nations Unies pour le développement durable (2018). Manuel de référence pour l'intégration du genre dans la programmation conjointe de l'ONU au niveau pays – 2018. Annexe 1. Glossaire

10 idem

- **Équité des sexes**¹¹ : Une répartition équitable et juste des responsabilités et des avantages entre les femmes et les hommes. Afin de garantir l'équité, des mesures positives temporaires doivent souvent être mises en place pour compenser les désavantages historiques et sociaux qui empêchent les femmes et les hommes de profiter de chances égales. L'équité est un moyen fondé sur la justice ; l'égalité est un résultat fondé sur les droits de l'Homme.
- **Autonomisation des femmes**¹² : Le processus par lequel les femmes accèdent aux capacités qui leur permettent de participer activement aux décisions importantes pour leur propre vie et pour celle de leur communauté sur les plans économique, social et politique, et par lequel elles développent ces capacités.
- **Définition nationale consensuelle du Genre** qui stipule que « le genre doit être analysé sous l'angle des inégalités et des disparités entre hommes et femmes en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable » (PNG, 2009).

11 idem

12 Groupe des Nations Unies pour le développement durable (2018). Manuel de référence pour l'intégration du genre dans la programmation conjointe de l'ONU au niveau pays – 2018. *Annexe 1. Glossaire*

Ressources utiles

MIGRATION ENVIRONNEMENTALE

- Portail de l'OIM sur la migration environnementale
<https://environmentalmigration.iom.int/fr>
- Page thématique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre sur le lien entre migration, environnement et changement climatique
<https://rodakar.iom.int/fr/migration-environnement-et-changement-climatique>
- L'engagement de l'OIM pour la migration environnementale (en anglais) - **OIM**
<https://environmentalmigration.iom.int/ioms-engagement-migration-environment-and-climate-change>
- Brochure de l'OIM sur la migration et l'agroécologie en Afrique de l'Ouest - **OIM**
<https://publications.iom.int/books/migration-and-agroecology-west-africa>
- Le glossaire des migrations environnementales - **OIM**
<https://environmentalmigration.iom.int/glossaire-migration-environnement-et-changement-climatique-donnees-a-lusage-des-politiques-meclep>
- Différents projets portés par l'OIM portant sur la migration environnementale - **OIM**
<https://environmentalmigration.iom.int/fr/projects>
- Vidéo explicative des liens entre migration, environnement et changement climatique - **OIM**
<https://youtu.be/Bscnd7uYrkY>
- Un manuel de formation (Guide pour les facilitateurs) sur la thématique Migration, environnement et changement climatique - **OIM**
<http://www.migration4development.org/fr/resources/library/migration-environnement-et-changement-climatique-manuel-formation-guide>
- Un manuel pour appuyer la relocalation planifiée dans les zones sujettes aux catastrophes naturelles au Viêt Nam
<https://environmentalmigration.iom.int/planned-relocation-communities-context-environmental-change-and-climate-change>

PLANIFICATION LOCALE

- Un guide à destination des collectivités locales : « Comment intégrer la migration dans la planification locale ? » - **OIM**
https://morocco.iom.int/sites/default/files/guide_icmd_vf_1.pdf
- Comment élaborer un plan de développement local ? - **Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire du Burkina Faso**
<https://knowledge.udga.org/IMG/pdf/guidemethodologiquedeplanificationlocale.pdf>
- Guide méthodologique de planification locale - **Ministère de l'Économie et du Développement du Burkina Faso**
<http://www.foretcommunale-cameroun.org/download/GuideMethodologiquePDC.pdf>
- Guide pour l'intégration de l'environnement dans la planification communale - **PNUD et GIZ**
file:///C:/Users/pc/Downloads/Guide%20EI-septembre%202014_Vers_amendu00E9e.pdf

MIGRATION & DÉVELOPPEMENT

- La plateforme numérique M4D pour accéder à diverses ressources - **OIM**
<http://www.migration4development.org/fr>
- Une boîte à outils pour renforcer le lien entre migration et développement « Ma boîte à outils ICMD » - **OIM**
<http://www.migration4development.org/fr/resources/toolbox/training>

